

**AGROGENERATION**

19 boulevard Malesherbes  
75008 Paris

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

Exercice clos le 31 décembre 2021

Le 3 août 2022

## **AGROGENERATION**

**Exercice clos le 31 décembre 2021**

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

**A l'Assemblée générale de la société AGROGENERATION,**

### **Impossibilité de certifier**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes consolidés de la société AGROGENERATION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

### **Fondement de l'impossibilité de certifier**

Ainsi qu'il est exposé dans la note « 6.1 Invasion militaire de l'Ukraine et risques de continuité d'exploitation » de l'annexe, une invasion militaire de l'Ukraine par la Russie a débuté le 24 février 2022. Dans ce contexte, les auditeurs des filiales ukrainiennes n'ont pas été en mesure de mettre en œuvre les procédures d'audit nécessaires pour émettre une opinion sur les comptes de ces sociétés. L'accès aux sites et aux pièces justificatives est matériellement impossible ou trop risqué car les activités du groupe sont principalement situées en zone de conflit (Kharkiv). De ce fait, nous n'avons pas pu obtenir d'opinion sur les comptes des sociétés opérationnelles ukrainiennes et sur les comptes des sociétés holdings chypriotes. Dans ce contexte, la quasi-totalité de l'activité du groupe et de son patrimoine étant basée en Ukraine, nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes consolidés au 31 décembre 2021.

### **Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation**

Nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « 6.1 Invasion militaire de l'Ukraine et risques de continuité d'exploitation » de l'annexe des comptes consolidés.

### **Observation**

Nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note 5 « Retraitement de l'évaluation des droits d'utilisation des actifs et passifs liés aux contrats de bail foncier selon IFRS 16 Contrats de location » de l'annexe aux comptes consolidés concernant :

- le changement de méthode comptable pour l'évaluation et la comptabilisation des droits d'utilisation et des dettes liés aux contrats de location des terrains selon la norme IFRS 16.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier » et dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation ».

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

La sincérité et la concordance avec les comptes consolidés des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration adressé aux actionnaires appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés


Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes consolidés.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Fait à Paris, le 3 août 2022

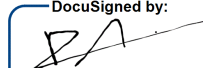
Les commissaires aux comptes

FIDAG

DocuSigned by:  
  
84931CC990864C7...

Carole Hong TRAN

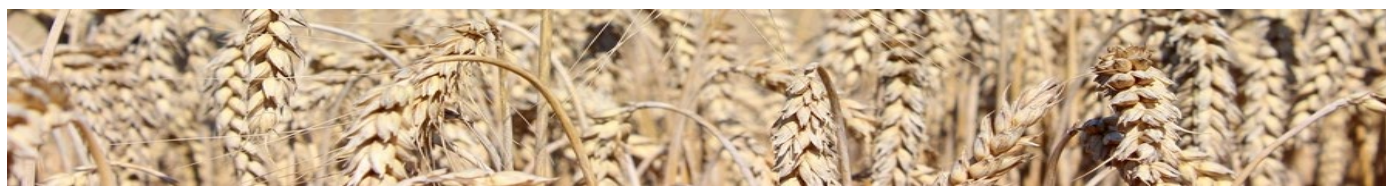
BDO Paris

DocuSigned by:  
  
83011DECCCFD42D...

Anne-Catherine FARLAY

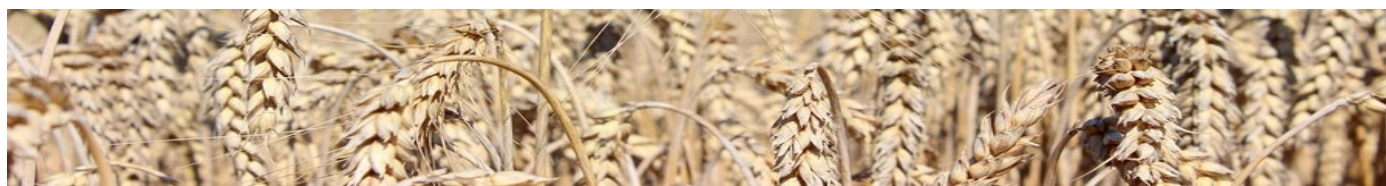


États financiers consolidés  
au 31 décembre, 2021



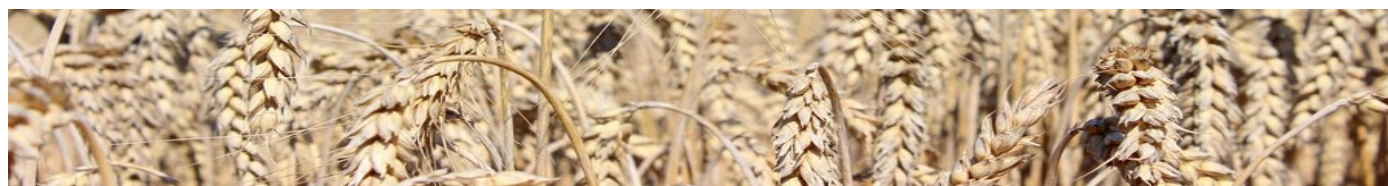
## SOMMAIRE

<b>BILAN CONSOLIDE</b>	<b>4</b>
<b>COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE</b>	<b>5</b>
<b>ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE</b>	<b>6</b>
<b>TABLEAU CONSOLIDE DE VARIATION DES FONDS PROPRES</b>	<b>7</b>
<b>TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE</b>	<b>8</b>
<b>NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS</b>	<b>10</b>
1. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	10
<i>Informations générales et contexte</i>	10
2. PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS SURVENUS AU COURS DE LA PÉRIODE	11
2.1. <i>Clôture du contentieux EHGO/ORNANE</i>	11
2.2. <i>Impact du COVID-19 sur les opérations du Groupe</i>	11
3. GESTION DES RISQUES FINANCIERS	12
3.1. <i>Risques géopolitiques en Ukraine</i>	12
3.2. <i>Risques liés aux mutations de l'environnement juridique et fiscal</i>	16
3.3. <i>Risques liés aux variations des taux de change</i>	17
3.4. <i>Risques liés aux variations des prix des matières premières</i>	18
3.5. <i>Risques de liquidité pour le financement des cultures</i>	18
3.6. <i>Risques de contrepartie</i>	19
3.7. <i>Risques liés au rapatriement des capitaux</i>	19
4. PRINCIPAUX JUGEMENTS ET ESTIMATIONS COMPTABLES	19
4.1. <i>Test de dépréciation sur les immobilisations incorporelles</i>	19
4.2. <i>Juste valeur des actifs biologiques et valeur de cession nette des produits d'agriculture</i>	19
4.3. <i>Transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres</i>	20
4.4. <i>Juste valeur des immobilisations</i>	20
5. RETRAITEMENT DE L'ÉVALUATION DES DROITS D'UTILISATION DES ACTIFS ET PASSIFS LIÉS AUX CONTRATS DE BAIL FONCIER SELON IFRS	
16 CONTRATS DE LOCATION	21
6. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE	23
6.1. <i>Invasion militaire de l'Ukraine et risques de continuité d'exploitation</i>	23
7. PRINCIPALES RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	26
7.1. <i>Référentiel comptable et modifications apportées aux méthodes comptables</i>	26
7.2. <i>Consolidation</i>	28
7.3. <i>Conversion des devises</i>	28
7.4. <i>Immobilisations incorporelles</i>	30
7.5. <i>Immobilisations corporelles</i>	30
7.6. <i>Dépréciation des actifs non financiers</i>	31
7.7. <i>Agriculture</i>	31
7.8. <i>Contrats de location, droits d'utilisation d'actifs et passifs de loyers</i>	33
7.9. <i>Subventions publiques</i>	34
7.10. <i>Stocks</i>	35
7.11. <i>Capital social</i>	35
7.12. <i>Impôts courants et différés</i>	35
7.13. <i>Avantages du personnel</i>	37
7.14. <i>Provisions</i>	37
7.15. <i>Chiffre d'affaires</i>	37
7.16. <i>Rémunérations en actions</i>	38



8.	INFORMATION SECTORIELLE	38
9.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET DROITS AU BAIL	39
10.	DROITS D'UTILISATION D'ACTIFS (TERRAINS)	40
11.	IMMOBILISATION CORPORELLES	41
12.	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	43
13.	IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS	44
	13.1. <i>Analyse de l'impôt sur les sociétés : justificatifs fiscaux</i>	44
14.	STOCKS	44
15.	ACTIFS BIOLOGIQUES	45
16.	CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES	47
17.	TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	48
18.	EMPRUNTS ET PASSIFS DE LOYERS POUR DROITS D'UTILISATION D'ACTIFS	49
19.	CAPITAL SOCIAL	52
20.	PROVISIONS	52
21.	FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES	53
22.	ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS	54
23.	PRODUITS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION ORDINAIRES	56
24.	COÛTS FONCTIONNELS / COÛTS PAR NATURE	57
25.	AUTRES PRODUITS ET CHARGES	57
26.	RÉSULTAT FINANCIER NET	58
27.	RÉSULTAT PAR ACTION	59
28.	RÉMUNÉRATION PAR ACTIONS	60
	28.1. <i>Attribution de BSPCE</i>	60
	28.2. <i>Attribution de stock-options</i>	61
	28.3. <i>Bons de souscription d'ORNANE (BSA)</i>	63
29.	PARTIES LIÉES	65
	29.1. <i>Actionnariat et gouvernance</i>	65
	29.2. <i>Transactions avec des parties liées</i>	66
30.	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	67
31.	LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES	68

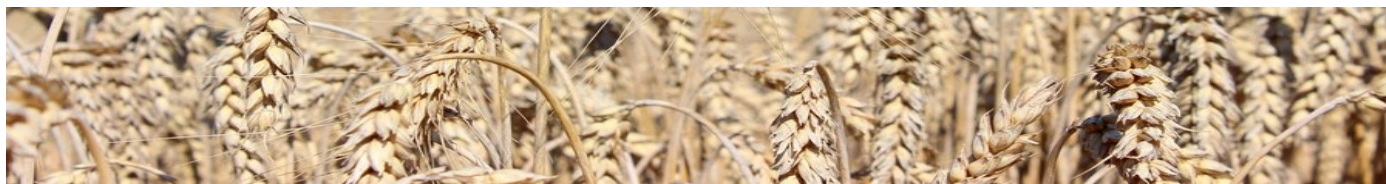




## Bilan consolidé

(en milliers d'euros)

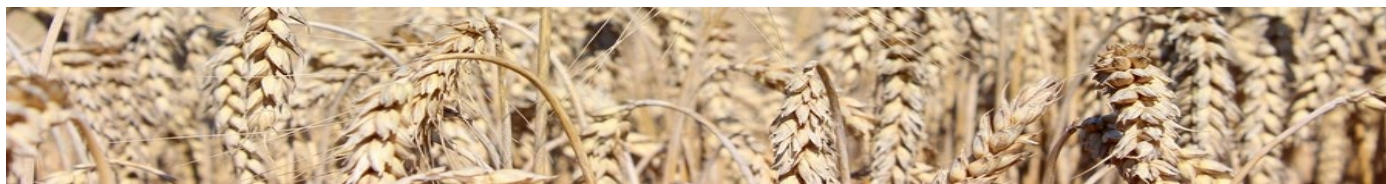
Actifs	Note	31 Décembre 2020	
		31 Décembre 2021	Montant après retraitement (Note 5)
<b>Actifs non-courants</b>		<b>32 829</b>	<b>43 585</b>
Immobilisations incorporelles	9	125	11 009
Droits d'utilisation d'actifs (terrains)	10	13 386	13 107
Immobilisations corporelles	11	19 318	19 469
<b>Actifs courants</b>		<b>49 204</b>	<b>27 103</b>
Stocks	14	26 471	12 343
Actifs financiers	12	2 691	342
Actifs biologiques	15	12 340	8 443
Clients et autres créances	16	3 294	1 693
Disponibilités	17	4 408	4 282
<b>Total actifs</b>		<b>82 033</b>	<b>70 688</b>
		31 Décembre 2020	
		31 Décembre 2021	Montant après retraitement (Note 5)
<b>Passifs et capitaux propres</b>	<b>Note</b>		
<b>Fonds propres</b>		<b>50 145</b>	<b>33 858</b>
Capital social	19	11 079	11 079
Prime d'émission	19	225 042	225 042
Autres réserves		(118 608)	(118 608)
Report à nouveau		(81 719)	(84 095)
Réserves de réévaluation		33 656	33 699
Variation des écarts de conversion		(33 507)	(35 592)
Résultat net		14 202	2 333
Résultat attribuable aux intérêts minoritaires		-	-
<b>Passifs non courants</b>		<b>14 754</b>	<b>13 705</b>
Provisions	20	-	-
Emprunts et dettes financières non courants	18	984	481
Passifs de loyers non courants pour droits d'utilisation d'actifs	18	13 770	13 119
Impôts différés passifs	13	-	105
<b>Passifs courants</b>		<b>17 134</b>	<b>23 125</b>
Provisions	20	26	645
Emprunts et dettes financières courants	18	6 747	15 111
Passifs de loyers courants pour droits d'utilisation d'actifs	18	3 098	2 459
Fournisseurs et autres créanciers courants	21	7 263	4 910
Dettes courantes d'impôt sur les bénéfices		-	-
<b>Total passifs et capitaux propres</b>		<b>82 033</b>	<b>70 688</b>



## Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Note	<u>2021</u>	<u>2020</u> <small>Montant après retraitement (Note 5)</small>
<b>Chiffre d'affaires</b>	23	<b>43 896</b>	<b>39 146</b>
Écarts de juste valeur des actifs biologiques et produits finis	15	20 006	10 351
Coût des ventes	24	(31 541)	(32 722)
<b>Marge brute</b>		<b>32 361</b>	<b>16 775</b>
Frais commerciaux, généraux et administratifs	24	(4 518)	(4 876)
Autres produits et charges	25	(11 100)	(370)
<b>Résultat avant intérêts et impôts</b>		<b>16 743</b>	<b>11 529</b>
Résultat financier net	26	(2 654)	(9 796)
Impôt sur les bénéfices	13	113	600
<b>Résultat net d'impôt pour la période</b>		<b>14 202</b>	<b>2 333</b>
<b>Résultat attribuable aux intérêts minoritaires</b>		-	-
<b>Résultat net part du Groupe</b>		<b>14 202</b>	<b>2 333</b>
Bénéfice / (Perte) imputable aux actionnaires du Groupe (en milliers d'euros)		14 202	2 333
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation		225 593 381	227 233 309
<b>Résultat par action (en euros par action)</b>	28	<b>0,06</b>	<b>0,01</b>
Bénéfice / (Perte) imputable aux actionnaires du Groupe après dilution (en milliers d'euros)		14 202	2 333
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et potentielles		225 593 381	227 233 309
<b>Résultat dilué par action (en euros par action)</b>	28	<b>0,06</b>	<b>0,01</b>





## État du résultat global consolidé

(en milliers d'euros)	<b>2021</b>	<b>2020</b> <i>Montant après retraitement (Note 5)</i>
<b>Résultat net de la période</b>	<b>14 202</b>	<b>2 333</b>
<b>Éléments qui ne seront pas reclassés en bénéfice ou perte, net d'impôts</b>	-	<b>8 367</b>
Plus-values de réévaluation des immobilisations corporelles	-	8 367
<b>Éléments qui sont ou peuvent être reclassés en bénéfice ou perte, net d'impôts</b>	<b>2 085</b>	<b>(3 987)</b>
Écarts de conversion constatés pendant la période	2 085	(3 987)
Écarts de conversion reclassés en bénéfice ou perte pendant la période	-	-
<b>Résultat global total de la période</b>	<b>16 287</b>	<b>6 713</b>



## Tableau consolidé de variation des fonds propres

(en milliers d'euros)	Capital social	Prime d'émission	Autres réserves	Report à nouveau	Réserves de réévaluation***	Écarts de conversion*	Total part du Groupe	Résultat attribuable aux intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2019	11 079	225 042	(118 608)	(84 325)	26 316	(31 605)	27 898	-	27 898
Ajustement au 01.01.2020 lié au retraitement IFRS 16	-	-	-	(754)	-	-	(754)	-	(754)
Autres éléments du résultat global*	-	-	-	-	8 367	(3 987)	4 380	-	4 380
Transfert d'autres éléments du résultat global en report à nouveau **	-	-	-	984	(984)	-	-	-	-
Résultat net de la période	-	-	-	2 333	-	-	2 333	-	2 333
Capitaux propres au 31 décembre 2020, Montant après retraitement (Note 5)	11 079	225 042	(118 608)	(81 762)	33 699	(35 592)	33 858	-	33 858
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	2 085	2 085	-	2 085
Transfert d'autres éléments du résultat global en report à nouveau **	-	-	-	43	(43)	-	-	-	-
Résultat net de la période	-	-	-	14 202	-	-	14 202	-	14 202
Capitaux propres au 31 décembre 2021	11 079	225 042	(118 608)	(67 517)	33 656	(33 507)	50 145	-	50 145

(\* ) Écarts de conversion

La réévaluation de la hryvnia ukrainienne en 2021 a eu un impact significatif sur l'actif et le passif des États financiers consolidés.

L'impact positif des écarts de conversion pendant l'exercice 2021 s'élève à **2 085 k€** et se décompose comme suit :

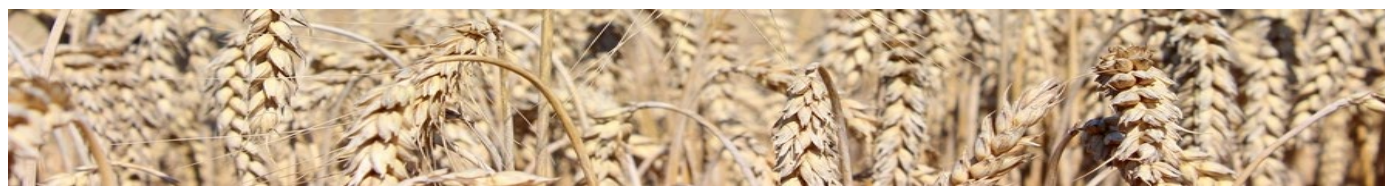
**401 k€ de perte** due à l'écart de conversion par rapport au **bénéfice de l'exercice en cours** découlant de la différence entre les taux moyen (ou quotidien) et de clôture (32,30UAH/EUR et 30,92 UAH/EUR, respectivement).

**2 486 k€ de gain** due à la conversion des *actifs nets* à l'ouverture à un taux de clôture (30,92 UAH/EUR) différent du taux de clôture précédent (34,74 UAH/EUR) : le gain est due au fait que le report à nouveau des entités ukrainiennes est positif.

(\* ) Réserves de réévaluation

Renvoie à la réévaluation des immobilisations, constatée dans les autres éléments du résultat global en 2020 à hauteur de 8,4 millions d'€ (se reporter à la Note 11 États financiers consolidés au 31 décembre 2020)

(\*\*) Excédent de réévaluation par rapport aux immobilisations cédées en 2021.



## Tableau consolidé des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	Note	<u>2021</u>	<u>2020</u> Montant après retraitement (Note 5)
Résultat net d'impôt des activités poursuivies		14 202	2 333
Résultat net d'impôt des activités cédées		-	-
<b>Résultat net de la période</b>		<b>14 202</b>	<b>2 333</b>
Amortissement des immobilisations		7 123	7 464
Provisions		-	-
Plus- ou moins-values de cession		109	137
Résultat financier net		2 654	9 796
Impôts différés et impôt sur les sociétés		(113)	(600)
Diminution de la juste valeur des actifs biologiques et des produits finis		(9 480)	(3 949)
Dépréciation de l'écart d'acquisition		11 208	-
Dépréciation des immobilisations		-	290
Autres charges et produits sans incidence sur la trésorerie		50	178
<b>Marge opérationnelle</b>		<b>25 753</b>	<b>15 649</b>
Variation sur comptes fournisseurs et autres créditeurs*		(907)	(275)
Variation de stocks		(7 983)	801
Variation d'actifs biologiques		3 059	2 723
Variation sur comptes clients et autres créances**		468	(3 133)
Impôt sur les bénéfices de société		-	(107)
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>		<b>(5 363)</b>	<b>9</b>
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>		<b>20 390</b>	<b>15 658</b>
<b>Marge opérationnelle</b>			
Acquisition d'immobilisations corporelles		(3 054)	(1 127)
Acquisition d'immobilisations incorporelles		(32)	(4)
Acquisition d'immobilisations financières		(3 817)	-
Cession d'immobilisations corporelles		286	287
Cession d'immobilisations incorporelles		-	-
Cession d'immobilisations financières		1 275	-
<b>Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		<b>(5 342)</b>	<b>(844)</b>
<b>Opérations de financement</b>			
Achat / vente d'actions propres		-	-
Diminution / (augmentation) des dépôts à terme garantis	12	326	(105)
Émission d'emprunts		3 605	9 132
Remboursement d'emprunts		(11 271)	(11 561)
Paiement de loyers pour droits d'utilisation d'actifs		(6 005)	(5 860)
Gains / (pertes) liés aux différences de change réalisées		982	(2 422)
Intérêts versés		(2 663)	(1 423)
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>		<b>(15 026)</b>	<b>(12 239)</b>
Incidences des variations de change sur la trésorerie et sur les équivalents de trésorerie		104	(271)
<b>Variation de trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>		<b>126</b>	<b>2 304</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie d'ouverture</b>	17	<b>4 282</b>	<b>1 978</b>
<b>Trésorerie d'ouverture des activités détenues en vue de la vente***</b>		-	-
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie de clôture</b>	17	<b>4 408</b>	<b>4 282</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture des activités cédées</b>		-	-
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture des activités poursuivies</b>		<b>4 408</b>	<b>4 282</b>



\* Dans le bilan consolidé, les créances clients au 31 décembre 2021 comprennent les paiements à l'avance effectués aux fournisseurs du Groupe en rapport avec les intrants de la récolte 2022. Dans le tableau consolidé des flux de trésorerie, la variation des paiements à l'avance aux fournisseurs (flux de trésorerie négatif/ augmentation des créances), égale à 1 383 k€ hors effet de change, est présentée sous la forme d'une variation des dettes fournisseurs.

\*\* Dans le bilan consolidé, les dettes fournisseurs au 31 décembre 2021 comprennent les paiements à l'avance reçus de la part de clients du Groupe au titre des livraisons censées intervenir à la fin de l'exercice financier 2021. Dans tableau consolidé des flux de trésorerie, la variation des paiements à l'avance de la part des clients (flux de trésorerie positif / augmentation des dettes), égale à 653 k€ hors effet de change, est présentée sous la forme d'une variation des créances clients.



## Notes annexes aux États financiers consolidés

---

Les États financiers consolidés du Groupe AgroGeneration (« AgroGeneration », « le Groupe » ou « la Société ») pour l'exercice clos au 31 décembre 2021 ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 02 août 2022. Ils sont présentés en milliers d'euros pour tous les exercices financiers, sauf pour les résultats par action.

### 1. Périmètre de consolidation

Les États financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos au 31 décembre 2021 comprennent les comptes d'AgroGeneration SA et de toutes les sociétés contrôlées par le Groupe, ainsi que ceux des sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence significative. On se reportera à la Note 31 pour la Liste des entités consolidées.

### Informations générales et contexte

AgroGeneration a été créée en mars 2007. Sa société-mère est une société anonyme (AgroGeneration SA) inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 494 765 951, dont les actions sont cotées sur le marché Alternext de NYSE-Euronext Paris depuis le 1er mars 2010.

L'adresse du siège social est 19 boulevard Malesherbes, 75008 Paris.

Les informations relatives à l'actionnariat et à la gouvernance figurent à la Note 29.1.





## 2. Principaux événements survenus au cours de la période

### 2.1. Clôture du contentieux EHGO/ORNANE

Au cours du premier semestre 2019, EHGO a sollicité devant le Tribunal de commerce de Paris la résiliation du contrat ORNANE et le remboursement anticipé des 190 obligations ORNANE en circulation pour un montant total de 1,9 million d'€ en numéraire. AgroGeneration a contesté la demande d'EHGO et a estimé qu'elle agissait avec ses droits. Les affaires y afférentes ont été renvoyées devant les tribunaux à plusieurs reprises au cours de l'année 2020 et restaient non résolues au 31 décembre 2020. Les risques y afférents ont fait l'objet d'une provision comptabilisée dans les comptes du Groupe au 31 décembre 2020 (Note 20) sur la base d'un scénario de risque pondéré. Le total des dettes au titre des ORNANE au 31 décembre 2020 regroupait deux parties : la juste valeur de 190 ORNANE au cours de l'action convertible à cette date, valorisée à 0,611 million d'€ (Note 18), et une provision de 0,609 million d'€ (Note 20), d'un montant total de 1,220 million d'€.

En 2021, AgroGeneration et l'EHGO ont conjointement saisi le médiateur. La procédure de médiation a abouti à la résolution des différends par le biais du désistement des procédures mutuellement portées devant la Cour et de l'accord de règlement signé le 16.09.2021. L'accord prévoyait la caducité des 190 ORNANE en circulation et le remboursement d'une indemnité par AgroGeneration à l'EHGO. AgroGeneration a remboursé l'intégralité de la compensation avant la fin de l'année 2021, pour un montant d'environ 1,5 million d'€ en espèces et en actions (y compris le transfert de 686 411 actions propres détenues par AgroGeneration à EHGO). Ce règlement à un montant, dépassant le total des passifs connexes initialement comptabilisés au 31 décembre 2020, a entraîné des charges nettes de 0,143 million d'euros comptabilisées dans le compte de résultat de 2021.

Pour plus de détails sur l'ORNANE, se référer à la Note 2.1 des Etats financiers consolidés au 31 décembre 2018.

### 2.2. Impact du COVID-19 sur les opérations du Groupe

En décembre 2019, une épidémie causée par une nouvelle souche de coronavirus (COVID-19) s'est déclarée à Wuhan (Chine), avant de se propager à d'autres pays. Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a qualifié l'événement de pandémie. L'Ukraine a décrété l'état d'urgence le 25 mars 2020.

À la fin de 2020, l'Ukraine avait adopté le Calendrier national de vaccination contre le COVID-19 et une campagne de vaccination a commencé en février 2021. Le gouvernement ukrainien a approuvé l'utilisation des vaccins AstraZeneca/Covishield, Sinovac Biotech, et Pfizer en Ukraine. En 2021, la vaccination a été effectuée dans toute l'Ukraine.

En raison de la pandémie de COVID-19, des secteurs de l'économie ukrainienne ont été fortement touchés en 2020, avec une lente reprise en 2021 compte tenu de la reprise mondiale post-pandémique. Grâce à la campagne de vaccination menée en 2021, l'Ukraine a pu assouplir les conditions de quarantaine, permettant aux entreprises de fonctionner dans des conditions proches de la normale tout en maintenant





les mesures préventives minimales nécessaires. Le secteur agricole a été le moins touché par les restrictions de quarantaine, tandis que les services, le commerce et les transports ont été les plus touchés. L'impact direct de la pandémie sur l'économie s'est concrétisé par l'arrêt de l'activité économique intérieure dans les secteurs touchés par la quarantaine, ainsi que par une diminution de la demande d'exportations ukrainiennes et une diminution des envois de fonds de l'étranger. Les effets secondaires proviennent de la réduction des revenus des ménages, de la réorientation des dépenses publiques et de la perturbation des plans d'investissement des entreprises, entraînant une baisse de la demande pour de nombreux biens et services.

En accord avec la réglementation nationale et les meilleures pratiques recommandées, AgroGeneration a mis en place des mesures sanitaires pour assurer la sécurité de ses salariés, tel que la distanciation sociale, des règles de désinfection adaptées, l'organisation d'exams médicaux dans les bureaux ou les installations médicales locales etc. Les employés travaillaient depuis leur domicile, dans la mesure du possible. Tout déplacement a pratiquement été supprimé pour que les employés puissent respecter les obligations de confinement, et les employés intervenant directement sur le terrain obéissent à l'ensemble des normes sanitaires en vigueur. En 2021, la Société a maintenu des mesures de sécurité pour assurer la continuité de ses activités.

De plus, en 2021, la Société a également adopté une position proactive, en promouvant la vaccination ainsi que d'autres mesures visant à assurer la sécurité des employés conformément aux instructions annoncées par le gouvernement ukrainien. Le Groupe a mis en place un programme de vaccination des salariés dans les établissements de santé locaux. Fin 2021, 92 % des salariés du siège social du Groupe et 50 % des salariés des fermes étaient vaccinés.

Depuis le début de l'épidémie, aucun effet sur la rentabilité de l'entreprise n'a été enregistré, et la direction ne constate pas de changement substantiel subit dans ses activités.

Si la situation venait à empirer, la pandémie de COVID-19 risque également d'avoir des effets sur les états financiers. La Société pourrait éventuellement en constater l'impact sur son chiffre d'affaires, le coût et le délai de livraison des intrants (ce qui affecterait les rendements), et l'augmentation des frais de stockage. Ces facteurs, qui ne sont pas exhaustifs, pourraient alors peser sur les flux de trésorerie et le bilan de la Société. La direction du Groupe va continuer à suivre de près la situation et à apprécier la nécessité de mesures supplémentaires au fil de l'évolution de la situation.

### **3. Gestion des risques financiers**

#### **3.1. Risques géopolitiques en Ukraine**

Le Groupe mène la plupart de ses activités en Ukraine. Malgré son statut d'économie de marché, l'économie ukrainienne continue à présenter certaines caractéristiques d'une économie en transition. Parmi elles, on peut citer le faible niveau de liquidité sur les marchés des capitaux, un niveau d'inflation relativement élevé et certains déséquilibres des finances publiques et du commerce international. Bien que l'économie ukrainienne ait affiché une tendance positive à la reprise ces dernières années, elle a connu une croissance bien inférieure à son potentiel et aurait dû croître plus rapidement étant donné l'ampleur de sa baisse précédente. Le gouvernement ukrainien continue de poursuivre un programme global de réformes



structurelles visant à éliminer les déséquilibres existants dans l'économie, dans les finances publiques et la gouvernance, à lutter contre la corruption, à réformer le système judiciaire, etc. dans le but d'assurer une croissance économique durable dans le pays.

Jusqu'en février 2020, l'économie ukrainienne était dans un état macroéconomique robuste grâce à la mise en œuvre réussie d'un programme des réformes, avec une dette publique et inflation en baisse, et des prévisions de croissance positives. Mais l'épidémie du Covid-19 et les mesures de confinement ont entraîné une forte récession économique avec des effets négatifs visibles qui ont été observés vers la fin de 2020. L'économie ukrainienne a renoué avec la croissance en 2021, surmontant les implications négatives des restrictions liées au Covid-19. Cependant, depuis février 2022, l'Ukraine est confrontée à un autre fort ralentissement économique et géopolitique suite à l'invasion russe de l'Ukraine lancée le 24 février avec des impacts qui ne peuvent être évalués avec précision à l'heure actuelle car la guerre se poursuit en Ukraine.

### **Examen macroéconomique de l'Ukraine fin 2021 - situation d'avant-guerre**

L'économie a renoué avec la croissance en 2021 avec la reprise de l'activité, l'assouplissement des restrictions liées au Covid-19, les mesures de relance budgétaire et monétaire apportant un soutien supplémentaire. Parmi les raisons figurent la forte demande mondiale de produits agricoles nationaux, une récolte record en 2021, un système bancaire plus stable par rapport aux périodes de crise précédentes et la poursuite des réformes structurelles en coopération avec des partenaires internationaux. Le déficit budgétaire s'est réduit à -3,4 % du PIB en 2021 (contre -5,3 % du PIB en 2020). La dette publique a été réduite à 49,0% du PIB en 2021 (contre 61,0% du PIB en 2020). En 2021, la hryvnya a gagné 3 % par rapport à l'USD, le taux UAH/USD passant de 28,2 à la fin de 2020 à 27,2 à la fin de 2021, mais l'inflation a augmenté à 9,4 % en 2021 (contre 3,2 % en 2020) en raison de la hausse des prix de l'énergie et des denrées alimentaires. Selon le FMI, le taux de chômage en Ukraine a légèrement diminué en 2021 et s'est maintenu à 9,8 % (contre 10,1 % en 2020). En conséquence, après une contraction de 3,8 % en 2020, l'économie ukrainienne a renoué avec une croissance du PIB d'environ 3,4 % en 2021.

En novembre 2021, le Fonds monétaire international (FMI) a alloué la deuxième tranche de 699 millions de \$ à l'Ukraine et a prolongé le programme (accord de confirmation (SBA) de 18 mois avec un accès total de 5 milliards de \$ pour une période de 5 ans, approuvé en juin 2020) jusqu'en juin 2022. La première tranche de ce prêt du FMI de 2,1 milliards de \$ a été reçue en juin 2020. Les fonds ont été utilisés pour aider les autorités à gérer l'impact de la crise du Covid-19, à soutenir la reprise économique et à faire avancer d'importantes réformes structurelles pour atténuer les principales faiblesses. En mars 2022, les autorités ukrainiennes ont annulé ce SBA et ont exprimé leur intention de travailler avec le FMI pour élaborer un programme économique approprié visant la reprise et la croissance lorsque les conditions le permettront.

L'Union européenne a déjà apporté une aide importante à l'Ukraine ces dernières années. Depuis 2014, l'UE et les institutions financières européennes ont alloué plus de 17 milliards d'€ de subventions et de prêts à l'Ukraine. Ce chiffre comprend l'octroi de 5,6 milliards d'€ à l'Ukraine par le biais de cinq programmes d'assistance macrofinancière (AMF) pour soutenir la mise en œuvre d'un vaste programme de réformes dans des domaines tels que la lutte contre la corruption, un système judiciaire indépendant, l'État de droit et l'amélioration du climat des affaires. Dans le cadre du dernier programme d'AMF pour l'Ukraine, l'UE a alloué 1,2 milliard d'€. Le programme a pris fin en 2021, l'Ukraine mettant en œuvre toutes les conditions



convenues dans le protocole d'accord (MoU) dans les domaines de la gestion des finances publiques, de la gouvernance et de l'état de droit, et de l'amélioration du climat des affaires.

En 2020, l'Ukraine a commencé la mise en œuvre d'une nouvelle réforme du marché foncier. Fin mars 2020, la Verkhovna Rada a approuvé la nouvelle loi concernant la vente de terres agricoles et l'ouverture du marché foncier. Dans le cadre de la réforme, le 1er juillet 2021, un moratoire sur la vente de terres a été levé (le moratoire sur la vente de terres agricoles en Ukraine était en vigueur depuis 2001 et concernait environ 70 % du territoire et 16 % de la population de l'Ukraine, qui ne pouvait pas disposer librement de ses terres agricoles) et le marché foncier a été ouvert. En vertu de la nouvelle loi, la vente de terres d'une seule main au cours des deux premières années après le début de la réforme agraire est limitée à 100 hectares, et seuls les citoyens ukrainiens pourront acheter des terres jusqu'au 1er janvier 2024. Seulement après le 1er Janvier, 2024 les personnes morales ukrainiennes seront autorisées à acheter des terres à une concentration ne dépassant pas 10 000 ha. L'interdiction de vente des terres agricoles de l'Etat et des communes reste en vigueur. L'admission d'étrangers à l'achat de terres sur le territoire ukrainien ne sera possible qu'après que la décision correspondante aura été prise par référendum national. On s'attendait à ce que la nouvelle réforme du marché foncier stimule la croissance économique jusqu'à 3 % par an et augmente considérablement la valeur de l'économie.

### **Guerre en Ukraine et situation macroéconomique actuelle**

Le 24 février 2022, la Russie a lancé une invasion militaire de l'Ukraine, qui a conduit à une guerre à grande échelle dans tout le pays. Les hostilités en cours entraînent des pertes importantes parmi la population, des déplacements de population, des dommages aux infrastructures et une perturbation de l'activité économique en Ukraine. Plus de 4 millions de personnes ont quitté l'Ukraine, dont plus de la moitié sont entrées en Pologne, en Hongrie, en Moldavie et en Roumanie. En Ukraine, on estime que 6,5 millions de personnes sont déjà déplacées à l'intérieur du pays, et environ un tiers de la population a besoin d'une aide humanitaire d'urgence. Les ports maritimes et les aéroports sont fermés et endommagés, et de nombreuses routes et ponts sont endommagés ou détruits, ce qui complique davantage le transport et la logistique.

Après le début de la guerre en Ukraine le 24 février 2022, le gouvernement ukrainien avait pour objectif de maintenir la stabilité macroéconomique et d'éviter une catastrophe humanitaire dans le pays. Il a mis en œuvre des mesures d'urgence pour protéger les opérations gouvernementales de base et garantir que les Ukrainiens puissent continuer à avoir accès à des liquidités et répondre à leurs besoins les plus élémentaires, notamment :

- Depuis le 24 février, le taux de change officiel a été fixé à 29,25 UAH pour 1 USD, et la Banque nationale d'Ukraine (BNU) a introduit des restrictions sur le marché des devises pour protéger le système financier ukrainien et son fonctionnement fiable et stable.
- La Banque centrale a reporté la décision sur le taux directeur, de sorte que le taux directeur restera inchangé à 10 %, car il existe des restrictions administratives obligatoires, et ce jusqu'à ce que les événements en Ukraine se normalisent.
- La BNU a pris les mesures nécessaires pour garantir la continuité des paiements en espèces et sans numéraire et pour soutenir le fonctionnement continu du système bancaire ukrainien pendant la période de la loi martiale. Le système bancaire reste stable et liquide ; le système de paiement reste opérationnel, les banques sont ouvertes.





- En mars 2022, la Verkhovna Rada d'Ukraine a approuvé un ensemble de modifications fiscales pour soutenir les entreprises ukrainiennes pendant la guerre. La loi établit un régime économique spécial pendant la période de la loi martiale. Selon la loi, toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires annuel ne dépasse pas 10 milliards d'UAH peuvent désormais cesser de payer la TVA et l'impôt sur les bénéfices des sociétés (CPT), passant à une taxe sur le chiffre d'affaires de 2 %. Les biens physiquement perdus ne sont pas soumis à la TVA. Le remboursement de la TVA aux exportateurs est gelé. Les entrepreneurs privés (Groupe 1 et Groupe 2) sont autorisés à ne pas payer d'impôts (et ils ne sont pas censés payer de contribution sociale unifiée pendant 1 an après la fin de la loi martiale). Pour le carburant automobile, le droit d'accise est nul et le taux de TVA est ramené de 20 % à 7 %. En outre, le soutien à l'action militaire nationale est exonéré d'impôt.
- Le gouvernement ukrainien a introduit des licences d'exportation pour les principaux produits alimentaires, notamment le blé, le maïs, la viande de volaille et l'huile de tournesol.

Depuis le début de la guerre en Ukraine, des organisations internationales (FMI, BERD, UE, Banque mondiale), ainsi que des pays et des organisations caritatives, ont fourni à l'Ukraine des financements bilatéraux et concessionnels, des dons et un soutien matériel. Au total, le soutien international a atteint, selon des sources accessibles au public, plus de 15 milliards de \$ à ce jour.

En février 2022, la Commission européenne a approuvé une proposition de nouveau programme d'assistance macrofinancière d'urgence (AMF) pour l'Ukraine pouvant atteindre 1,2 milliard d'€. L'AMF a été mise à la disposition de l'Ukraine sous la forme de prêts à long terme à des conditions très favorables en mars 2022. Ils ont contribué à renforcer la stabilité macroéconomique et la résilience globale de l'Ukraine, dans le contexte de l'incertitude géopolitique causée par le renforcement militaire de la Russie et son impact sur la situation économique. Une première tranche de 600 millions d'€ a été décaissée en mars 2022. La deuxième tranche a été décaissée en mai 2022 à la suite d'une évaluation positive des progrès réalisés par les autorités ukrainiennes dans la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures politiques à court terme.

En mars 2022, le Conseil d'administration du FMI a approuvé un décaissement de 1,4 milliard de \$ au titre de l'instrument de financement rapide (RFI) pour l'Ukraine afin de répondre aux besoins de financement urgents et d'atténuer l'impact économique de la guerre.

En mars 2022, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) a annoncé un programme initial de résilience de 2 milliards d'€ pour aider les citoyens, les entreprises et les pays touchés par la guerre en Ukraine. L'Ukraine est l'un des plus grands pays d'opérations de la Banque, avec des prêts cumulés de plus de 16 milliards d'€ dans 511 projets depuis le début des opérations de la BERD en 1992, dont plus de 1 milliard d'€ en 2021.

En juin 2022, la Banque mondiale a approuvé un financement supplémentaire de 1,49 milliard de \$ pour l'Ukraine dans le cadre du projet de dépenses publiques pour la solidité des capacités administratives en Ukraine. Ce nouveau financement fait partie du programme de soutien total de plus de 4 milliards de \$ que la Banque mondiale mobilise. Près de 2 milliards de \$ de ce financement ont été décaissés à ce jour. Depuis que l'Ukraine a rejoint la Banque mondiale en 1992, les engagements de la Banque envers le pays ont totalisé près de 16 milliards de \$ dans environ 90 projets et programmes, y compris le projet décrit précédemment. Le portefeuille global de projets de la Banque mondiale en Ukraine soutient l'amélioration des services publics de base, dans des domaines tels que l'approvisionnement en eau, l'assainissement, le



chauffage, l'électricité, l'efficacité énergétique, les routes, la protection sociale, l'éducation et la santé, ainsi que le développement du secteur privé.

Selon les dernières estimations disponibles des principales institutions financières mondiales (e.g. Banque mondiale, FMI), l'économie ukrainienne devrait se contracter de 35 à 45 % en 2022. Le Fonds monétaire international prévoit que la dette publique ukrainienne atteindra 86,2 % du PIB du pays en 2022 en raison de la guerre avec la Russie (contre 49 % en 2021). Le déficit budgétaire du pays pourrait atteindre 17,8% (vs.-3,4% PIB en 2021). Selon la Banque mondiale, bien qu'il soit difficile d'évaluer l'impact de la guerre sur la pauvreté à ce stade, la projection de référence suppose que le taux de pauvreté de l'Ukraine basé sur le seuil de 5,50 dollars par jour passera de 1,8 % en 2021 à 19,8 % en 2022. Dans l'ensemble, l'ampleur de la contraction de l'économie ukrainienne est cependant soumise à un degré élevé d'incertitude liée à la durée et à l'intensité de la guerre, qui se poursuit actuellement. La poursuite de la croissance économique du pays dépend de la résolution de l'invasion russe de l'Ukraine et du succès du gouvernement ukrainien dans la réalisation de nouvelles réformes et d'une stratégie de relance (y compris la coopération avec les fonds internationaux) après la fin de l'invasion.

Les effets connus et estimables des événements précédents sur la situation financière et les résultats du Groupe au cours de l'exercice comptable ont été pris en compte en préparant les présents états financiers consolidés. Toutes les filiales d'exploitation agricole du Groupe sont situées dans l'oblast de Kharkiv en Ukraine, où il existe un risque élevé de nouvelle escalade du conflit militaire, qui est déjà en place depuis février 2022. Au 31 décembre 2021, la valeur comptable des actifs du Groupe situés dans l'oblast de Kharkiv s'élevaient à 71,6 M€. Les semis du Groupe en 2021 dans l'oblast de Kharkiv ont représenté environ 56 000 ha. A la date de cette publication, en raison de la guerre, le Groupe a réduit sous contrainte son patrimoine foncier en exploitation à environ 30 000 ha.

La direction de la Société surveille les évolutions actuelles de son environnement et adopte les actions qui conviennent pour en minimiser les effets négatifs dans la mesure du possible. L'évolution défavorable des conditions politiques, macroéconomiques et/ou du commerce international serait de nature à pénaliser la situation financière et les résultats du Groupe d'une manière qui ne peut pas encore être déterminée.

### **3.2. Risques liés aux mutations de l'environnement juridique et fiscal**

À l'heure actuelle, l'Ukraine ne dispose pas d'un système juridique complet lui permettant de stimuler et de consolider une économie de marché stable. Relativement récentes, ses lois fondamentales, dont les répercussions restent à évaluer à ce jour, sont sujettes à changement et souvent empreintes d'ambiguïté et d'incohérence. Bien que la transformation du cadre législatif du pays se déroule à vive allure, plusieurs lois fondamentales en sont toujours au stade de la discussion ou de l'adoption au Parlement ukrainien.

Les incertitudes tiennent également à la possibilité donnée aux différentes autorités réglementaires de réinterpréter une loi applicable, en particulier dans le domaine de la fiscalité, parfois avec effet rétroactif. À cela, s'ajoute le fait que l'efficacité du corpus législatif dépend de la mise en œuvre des décrets : or, soit ces derniers ne sont toujours pas promulgués (situation courante), ce qui crée des vides juridiques, soit ils le sont, mais leur contenu diffère sensiblement de celui des règles et conditions établies par la loi correspondante, ce qui nuit à la clarté des textes et occasionne de multiples conflits entre entreprises et pouvoirs publics.



Rien ne garantit que l'environnement juridique et fiscal dans lequel évolue la Société gagne en stabilité à brève échéance. Tant que l'Ukraine continue à faire évoluer son corpus de lois, il est probable que certaines de ses législations actuellement en vigueur changent, ce dont pourrait pâtir la Société.

### **3.3. Risques liés aux variations des taux de change**

Les produits et charges du Groupe sont partiellement exposés aux variations des taux de change, en particulier de l'euro, du dollar américain et de la hryvnia.

#### Opérations en Ukraine

Le 9 juillet 2012, la Banque nationale d'Ukraine (BNU) a fixé le taux de change USD/hryvnia à 7 993 hryvnias pour 1 USD. Suite à la levée de cette mesure le 6 février 2014, la BNU a cessé de soutenir la hryvnia. Or, dans la conjoncture économique traversée par l'Ukraine, cette mesure a entraîné la chute du taux de change de la devise ukrainienne, qui a atteint 15,77 UAH/USD à la fin 2014. Au cours de la période 2015-2021, la hryvnia a continué à se déprécier pour tomber à 27,28 UAH/USD à la fin de 2021.

La dévaluation de la hryvnia par rapport à l'euro est conforme au taux de change EUR/USD.

La législation ukrainienne concernant la hryvnia interdit l'utilisation de la plupart des instruments de couverture de taux de change disponibles dans d'autres pays. Les options, futures, forwards et swaps ne peuvent ainsi pas être utilisés en hryvnia. AgroGeneration se voit par conséquent dans l'impossibilité de couvrir activement son exposition aux fluctuations de la hryvnia sur les marchés financiers.

Le Groupe bénéficie néanmoins naturellement d'une couverture partielle contre le risque de taux de change USD/hryvnia. En effet, même s'ils sont libellés en UAH, les revenus tirés des récoltes, mais aussi certains coûts (semis, produits chimiques, pesticides, etc.) sont influencés par la conjoncture du marché mondial des matières premières (où les transactions sont réalisées en USD). Dans le cas où les prix locaux ne s'ajusteraient pas automatiquement à ceux du marché international, le Groupe dispose de capacités de stockage suffisantes pour retarder ses ventes.

Enfin, le risque de change lié aux passifs libellés en USD affectés au financement des cultures est partiellement atténué par la réalisation de certaines ventes à l'export en USD.

#### **Dettes financières**

##### Analyse de la sensibilité au risque de taux d'intérêt

Si, au 31 décembre 2021, les taux d'intérêt (pour les emprunts à taux variable comme pour ceux à taux fixe) avaient été plus élevés / plus bas de 10 points de base, toutes les autres variables restant constantes, la charge d'intérêt de l'exercice aurait été plus élevée / plus faible de 245 k€ (31 décembre 2020 : 245 k€).

##### Analyse de la sensibilité aux taux de change des devises étrangères

Les actifs et passifs monétaires du Groupe libellés en devises étrangères au 31 décembre 2021 sont constitués de prêts et autres dettes libellés en dollars américains. Les autres actifs et passifs monétaires ne sont pas significatifs.





Si, au 31 décembre 2021, le dollar américain avait diminué / augmenté de 10 % par rapport à l'euro, toutes les autres variables restant constantes, le bénéfice avant impôt de l'année aurait été plus faible / plus élevé de 399 k€.

#### **3.4. Risques liés aux variations des prix des matières premières**

En raison de son niveau de production de céréales, le Groupe est exposé aux fluctuations des prix des récoltes.

Depuis quelques années, les marchés agricoles se caractérisent par une forte volatilité des prix, qui dépendent des prix mondiaux, eux-mêmes principalement formés sur les bourses de produits agricoles. Les principaux facteurs affectant les prix sont les facteurs climatiques, les niveaux des prix de l'énergie et des matières premières, ainsi que le caractère saisonnier de la demande.

Le marché des denrées agricoles en Ukraine est soumis aux fluctuations des prix des denrées agricoles sur les marchés internationaux. Il est également soumis aux conditions de la demande locale et aux capacités d'exportation de l'Ukraine, en particulier lorsque des politiques de quotas sont établies, comme cela a été le cas en 2010. L'Ukraine étant membre de l'Organisation mondiale du commerce, ces quotas ne peuvent être qu'exceptionnels et de durée limitée, et justifiés uniquement par une réduction importante de la production à l'échelle du pays. Pour limiter ce risque, le Groupe a développé ses propres capacités de stockage, qui lui permettent de mieux gérer la cadence de commercialisation de sa production.

Le Groupe se couvre contre le risque lié aux prix en faisant des ventes à terme en Ukraine (ventes à prix fixe avec livraison à terme, libellées en dollars américains) au cours des mois précédant la récolte, de façon à verrouiller sa marge.

#### **3.5. Risques de liquidité pour le financement des cultures**

Les principaux risques de liquidité découlent du caractère saisonnier de la production agricole. Les frais et les fonds de roulement nécessaires atteignent un pic au printemps, avant la récolte. Les entrées de trésorerie, elles, se concentrent dans la deuxième moitié de l'année, après la récolte. Le Groupe remédie à ce caractère saisonnier en élargissant sa propre capacité d'entreposage, ce qui lui permet de vendre sa production toute l'année. De plus, l'équipe de direction contrôle le risque de liquidité en surveillant les indicateurs de performance clés, en particulier ceux concernant les flux de trésorerie.

Les sociétés doivent faire face à des problèmes de liquidité importants, en raison de la médiocrité des sources d'investissements étrangers et du faible niveau de la capacité d'emprunt auprès du système bancaire national.

Le Groupe poursuit sa collaboration avec la banque privée ukrainienne Alfa Bank Ukraine. La situation financière stable à fin 2021 a permis au Groupe de réduire son endettement et aucune nouvelle tranche n'a été attirée au 31 décembre 2021. À ce jour, Alfa Bank a confirmé sa capacité à poursuivre le financement du Groupe dans la situation actuelle d'invasion militaire de l'Ukraine.

Outre les éléments précédents, le Groupe fait appel à d'autres sources de financement, comme les paiements anticipés de contrats à terme et le recours à des billets à ordre garantis et à l'allongement des



délais de paiement par certains fournisseurs d'intrants. Ces instruments complémentaires apportent davantage de souplesse pour mener à bien les opérations habituelles pendant la saison des récoltes.

### **3.6. Risques de contrepartie**

Le Groupe est exposé à des risques de crédit à travers sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie, qui sont conservés sur des comptes à vue et auprès d'institutions financières, et ses crédits fournisseurs et créances clients, qui incluent les engagements envers les tiers. Les risques liés aux créances ne résident dans aucune contrepartie particulière. Bien que la Société bénéficie de lignes de crédit de la part de nombreux fournisseurs d'intrants pendant la saison, aucune ligne de crédit n'est garantie au préalable dans la mesure où le Groupe gère ses positions au cas par cas.

### **3.7. Risques liés au rapatriement des capitaux**

Les risques liés au rapatriement des capitaux proviennent des investissements réalisés par le Groupe dans ses filiales ukrainiennes. À ce jour, les groupes étrangers sont en mesure de rapatrier leur capital à travers des paiements de dividendes ou à travers le remboursement de prêts d'actionnaires sans implications fiscales. AgroGeneration finance la plupart de ses investissements en Ukraine grâce à des prêts d'actionnaires, généralement par l'intermédiaire de ses entités chypriotes. Les risques liés au rapatriement de capitaux sont liés à ces investissements. L'évolution de l'environnement politique en Ukraine ou à Chypre pourrait conduire à des restrictions sur le rapatriement des capitaux investis dans ce pays.

## **4. Principaux jugements et estimations comptables**

La préparation des États financiers consolidés suppose l'utilisation de certaines estimations comptables critiques. Il exige aussi que la Direction fasse preuve de discernement dans l'application des méthodes de comptabilité du Groupe. Les domaines impliquant un haut degré de jugement ou de complexité, à savoir ceux dans lesquelles hypothèses et estimations sont importantes pour les états financiers consolidés, sont les suivants.

Les estimations et les jugements sont en permanence évalués en s'appuyant sur l'expérience historique et sur d'autres facteurs, y compris les attentes concernant les événements futurs jugés raisonnables eu égard aux circonstances.

### **4.1. Test de dépréciation sur les immobilisations incorporelles**

Les actifs incorporels sont testés pour dépréciation à chaque date de clôture du bilan et à chaque fois qu'il y a des indications de dépréciation. Le résultat de cet exercice est hautement sensible à certaines hypothèses (coût moyen pondéré du capital, fluctuation du prix des matières premières, rendements).

### **4.2. Juste valeur des actifs biologiques et valeur de cession nette des produits d'agriculture**

À chaque date de clôture du bilan, les actifs biologiques du Groupe sont comptabilisés à leur juste valeur moins les coûts de vente. Cette juste valeur des actifs biologiques varie en fonction des conditions climatiques pendant la croissance et la récolte, ainsi que du rendement potentiel et de l'évolution des prix.



Tout changement de ces estimations pourrait conduire à un changement important dans le compte de résultat. Si, au 31 décembre 2021, les prévisions de l'équipe de direction avaient été supérieures/inférieures de 10 %, la juste valeur des actifs biologiques et la marge brute se seraient trouvées augmentées / diminuées d'environ 1 932 k€.

Les produits d'agriculture récoltés par le Groupe et comptabilisés en « Produits agricoles » sont tout d'abord évalués à leur juste valeur à la date de la récolte. Ils sont ensuite réévalués à la plus faible des deux valeurs suivantes : la juste valeur et la valeur réalisable nette à la date de clôture du bilan. La valeur utilisée pour les produits agricoles dans l'estimation de la juste valeur au moment de la récolte, et retenue par conséquent pour la valeur réalisable nette à la date de clôture du bilan, est déterminée à partir des prix réels diminués des coûts de vente au point de récolte et des prix contractuels des récoltes vendues à l'avance.

#### **4.3. Transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres**

Le Groupe comptabilise le coût des rémunérations en actions accordées aux salariés en fonction de leur juste valeur à la date d'attribution. La juste valeur s'obtient en utilisant une méthode appropriée à la nature de l'octroi des actions, ce qui dépend des conditions spécifiques à cet octroi. Cela implique aussi de choisir les paramètres appropriés pour la méthode employée et de faire des hypothèses, en particulier concernant la durée de vie de l'option, la volatilité et le rendement de l'action.

#### **4.4. Juste valeur des immobilisations**

À compter du 1er janvier 2015, le Groupe applique un modèle de réévaluation à ses actifs corporels situés en Ukraine, tels que les bâtiments, constructions, machines et équipements.

Dans ce modèle, les immobilisations corporelles sont constatées à leur juste valeur déduction faite du cumul des dépréciations et des amortissements. Une dépréciation est constatée en compte de résultat, sauf si l'actif considéré est comptabilisé pour son montant réévalué, auquel cas, la dépréciation est traitée comme une réévaluation négative.

L'estimation de la juste valeur des immobilisations corporelles exige de faire preuve de jugement et d'utiliser des hypothèses. À chaque date de clôture, le Groupe procède à l'examen des facteurs macroéconomiques que sont, notamment, le taux d'inflation en Ukraine et la dépréciation de l'UAH, pour savoir si la valeur comptable des immobilisations incorporelles diffère substantiellement de leur juste valeur.

Compte tenu des résultats de l'examen, le Groupe a conclu que la valeur comptable des bâtiments, constructions, machines, équipements et autres immobilisations ne s'écartait pas sensiblement de leur juste valeur au 31 décembre 2021.



## **5. Retraitement de l'évaluation des droits d'utilisation des actifs et passifs liés aux contrats de bail foncier selon IFRS 16 Contrats de location**

Le Groupe a appliqué la norme IFRS 16 Contrats de location à compter du 1er janvier 2018 selon l'approche rétrospective modifiée, selon laquelle les actifs au titre du droit d'utilisation ont été comptabilisés à la date de première application à un montant égal à la dette locative.

L'estimation des passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs était basée sur les termes contractuels depuis le début de l'application de la norme IFRS 16 Contrats de location. Cependant, la majorité des contrats de bail foncier ont été conclus rétroactivement, ce qui a eu pour effet de retarder les conditions contractuelles par rapport à l'évolution des conditions du marché. Les paiements réels aux propriétaires fonciers sont supérieurs à ceux stipulés dans les contrats et reflètent une composante supplémentaire attribuable à la tendance à la croissance du marché. Cette composante complémentaire, car non contractuelle, n'était initialement pas prise en compte dans le cadre d'IFRS 16.

En 2021, sur la base de l'analyse de l'évolution du marché des baux fonciers, des aspects juridiques de l'interaction entre propriétaires fonciers et locataires, ainsi que de l'évolution des termes du contrat entre les sociétés du Groupe et les propriétaires, le Groupe a modifié son approche. Cette modification prévoit d'inclure le paiement total réel du bail foncier dans l'évaluation des actifs et passifs de location liés au bail foncier selon IFRS 16 Contrats de location.

La norme IFRS 16 prévoit que l'évaluation des passifs de loyers comprend des paiements de location variables qui dépendent d'un indice ou d'un taux ou des paiements qui varient pour refléter les variations des taux de location du marché. La caractéristique du taux de location des terrains payé par le Groupe est largement déterminée par le marché et reflète la nature de ce taux en tant que taux de location variable du marché en évolution. L'établissement du taux de location du marché, qui dépasse le taux contractuel généralement fixé il y a quelques années, améliore la condition des propriétaires fonciers et vise à maintenir un équilibre des intérêts fonciers des parties contractantes. Le Groupe estime qu'agir conformément aux pratiques ukrainiennes en matière de contrats de bail foncier, qui impliquent une obligation implicite de payer le loyer du marché, lui permet d'agir de bonne foi avec les propriétaires fonciers.

Par ailleurs, afin de renforcer sa position juridique, le Groupe intègre progressivement les dispositions de validation des contrats de bail foncier payables au prix du marché dans les baux fonciers existants et nouveaux avec les propriétaires fonciers.

En résumé, les circonstances et particularités actuelles du marché ukrainien des baux agricoles, l'imposition correspondante du montant total des revenus des propriétaires fonciers, la coopération du Groupe avec les propriétaires fonciers et le renforcement des dispositions juridiques des accords avec les propriétaires fonciers - l'ensemble de ces éléments entraîne une modification de l'évaluation des actifs et passifs du bail foncier.

Après modification de l'approche, le Groupe inclut pour l'évaluation des dettes de location foncière tous les paiements de location variables pour refléter les variations des taux de location du marché.

Le Groupe estime que l'approche modifiée fournit une information plus complète, pertinente et utile aux parties prenantes en matière d'informations financières.





Cette modification représente un changement de méthode comptable et est appliquée de manière rétrospective à partir de la date d'application initiale d'IFRS 16 Contrats de location (sous IAS 8). Les soldes d'ouverture et autres montants comparatifs divulgués pour les périodes antérieures présentés dans ces états financiers ont été ajustés en conséquence.

L'impact des changements sur l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2020 est présenté ci-dessous :

Retraitement des lignes du bilan au 31.12.2020	31.12.2020 publié	Effet du retraitement IFRS 16	31.12.2020 retraité
<b>Actifs non courants</b>	<b>39 247</b>	<b>4 338</b>	<b>43 585</b>
Immobilisations incorporelles	11 009	-	11 009
Droits d'utilisation d'actifs (Terrains)	8 769	4 338	13 107
Immobilisations corporelles	19 469	-	19 469
<b>Actifs courants</b>	<b>27 360</b>	<b>(257)</b>	<b>27 103</b>
Stocks	12 536	(193)	12 343
Actifs financiers courants	342	-	342
Actifs biologiques	8 443	-	8 443
Clients et autres créances	1 757	(64)	1 693
Disponibilités	4 282	-	4 282
<b>Total actifs</b>	<b>66 607</b>	<b>4 081</b>	<b>70 688</b>
Capital social	11 079	-	11 079
Prime d'émission	225 042	-	225 042
Autres réserves	(118 608)	-	(118 608)
Réserves de réévaluation	33 699	-	33 699
Report à nouveau au 01 janvier 2020	(83 341)	(754)	(84 095)
Variation des écarts de conversion	(35 808)	216	(35 592)
Résultat net pour l'année 2020	2 648	(315)	2 333
<b>Total capitaux propres</b>	<b>34 711</b>	<b>(853)</b>	<b>33 858</b>
Passifs non courants	<b>9 586</b>	<b>4 119</b>	<b>13 705</b>
Emprunts et dettes financières non courants	481	-	481
Passifs de loyers non courants pour droits d'utilisation d'actifs	9 000	4 119	13 119
Impôts différés passifs	105	-	105
<b>Passifs courants</b>	<b>22 310</b>	<b>815</b>	<b>23 125</b>
Provisions	645	-	645
Emprunts et dettes financières courants	15 111	-	15 111
Passifs de loyers courants pour droits d'utilisation d'actifs	1 527	932	2 459
Fournisseurs et autres crédeurs courants	5 027	(117)	4 910
<b>Total passifs</b>	<b>31 896</b>	<b>4 934</b>	<b>36 830</b>
<b>Total passifs et capitaux propres</b>	<b>66 607</b>	<b>4 081</b>	<b>70 688</b>



Effets des modifications sur le compte de résultat consolidé pour l'exercice clos le 31 décembre 2020:

Retraitement des lignes du compte de résultat pour 2020	Exercice 2020 publié	Effet du retraitement IFRS 16	Exercice 2020 retraité
Chiffre d'affaires	39 146	-	39 146
Écarts de juste valeur des actifs biologiques et produits finis	10 044	307	10 351
Coût des ventes	(32 722)	-	(32 722)
<b>Marge brute</b>	<b>16 468</b>	<b>307</b>	<b>16 775</b>
Frais commerciaux, généraux et administratifs	(4 876)	-	(4 876)
Autres produits et charges	(370)	-	(370)
<b>Résultat avant intérêts et impôts</b>	<b>11 222</b>	<b>307</b>	<b>11 529</b>
Résultat financier net	(9 174)	(622)	(9 796)
Impôt sur les bénéfices	600	-	600
<b>Résultat net de la période</b>	<b>2 648</b>	<b>(315)</b>	<b>2 333</b>

## 6. Événements postérieurs à la date de clôture

### 6.1. Invasion militaire de l'Ukraine et risques de continuité d'exploitation

Le 24 février 2022, la Russie a lancé une invasion militaire de l'Ukraine, à la suite de laquelle des événements militaires actifs ont commencé dans un certain nombre de régions, principalement à l'est et au sud de l'Ukraine. La région de Kharkiv, où se trouvent les terres agricoles gérées par le Groupe, fait partie des territoires où se poursuit le conflit militaire actif. Des bombardements et des explosions à Kharkiv et dans la région de Kharkiv se poursuivent quotidiennement. Début juin 2022, plus de 30 % du territoire de la région de Kharkiv étaient occupés par les troupes russes. Jusqu'à 7 500 bâtiments dans le territoire inoccupé de la région ont été détruits ou considérablement endommagés. Jusqu'à 4 000 civils dans la région de Kharkiv ont été blessés et plus de 1 500 civils sont morts.

En conséquence de ces événements, le Groupe a également subi un impact négatif significatif des hostilités et de l'occupation par les troupes russes, dont le montant et la valeur exacte ne peuvent être calculés car la guerre se poursuit en Ukraine. À la date de cette publication, sur l'ensemble des terres gérées par AgroGeneration au début de l'invasion militaire russe de l'Ukraine, près de 20 % des terres agricoles sont actuellement situées dans des zones non contrôlées par l'Ukraine. Toutes les activités opérationnelles dans ces zones ont été suspendues par le Groupe depuis le début de la guerre. Environ 27% des terres agricoles se trouvent dans la zone d'activités militaires (sur la ligne de front), elles font régulièrement l'objet de raids aériens, d'artillerie et d'attaques au lance-roquette, ainsi, toutes les activités ont été suspendues dans ces zones également pour des raisons de sécurité. Sur environ 53 % des terres agricoles gérées par le Groupe, tous les travaux se poursuivent. Au total, à ce jour, selon une estimation préliminaire de la direction, le Groupe a perdu environ 26 000 hectares de terres exploitées pour la récolte 2022, comprenant à la fois du blé d'hiver semé (à l'automne 2021) et les terres destinées aux semis de printemps et qui n'ont pu être semées en raison de la guerre. Le total des coûts encourus sur les terres perdues s'est élevé à 7,2 millions de \$, en juillet 2022.





En outre, selon les estimations de la direction, environ 40 % de toutes les machines, équipements, bâtiments et autres infrastructures du Groupe sont actuellement situés en zone occupée ou ont été détruits/fortement endommagés depuis le début de l'invasion russe. L'impossibilité d'accéder à la plupart des biens situés dans le territoire temporairement occupé soulève des inquiétudes quant à l'état futur de ces actifs et à la sécurité des stocks qui y sont entreposés, de sorte que la direction considère que ces actifs sont perdus. En outre, la direction de la Société est informée de vol de machines et d'équipements par les troupes russes, qui ont été déplacées du territoire de l'Ukraine vers la Russie. À ce jour, les attaques au lance-roquette ont causé des dommages aux installations et infrastructures critiques du Groupe situées dans les territoires contrôlés par l'Ukraine, dans la zone des hostilités et à 30-40 km au-delà de ces frontières. Cependant, à l'heure actuelle, il est impossible d'estimer avec précision le montant et le coût des dommages totaux et des pertes de machines agricoles (y compris les pièces de rechange) et d'infrastructures à cause de l'accès limité aux fermes en raison des bombardements réguliers. Selon les estimations préliminaires internes du Groupe, la valeur comptable des équipements considérés comme perdus s'élève à environ 6 millions de \$. Le coût de remplacement de ces équipements pourrait s'élever à plus de 20 millions de \$.

À ce jour, environ 6 600 tonnes de matières premières de la récolte 2021 (d'une valeur estimée à environ 2,9 millions de \$) stockées dans la région partiellement contrôlée par la Russie ou sur les lignes de front ont été détruites, volées par les troupes russes ou considérées comme étant perdu.

Les ventes du Groupe sont quasiment suspendues depuis le début de l'invasion militaire russe de l'Ukraine en raison de ports maritimes fermés, d'une capacité ferroviaire minimale et d'infrastructures détruites dans toute l'Ukraine, et cela combiné à un manque de demande et à une offre excédentaire dans le pays. Les possibilités d'exportation à travers les frontières occidentales de l'Ukraine sont très limitées. À ce jour, le Groupe vend à un rythme ralenti les stocks de la récolte 2021 à des niveaux de prix bien inférieurs aux niveaux d'avant-guerre en raison de l'incapacité du Groupe à exporter ainsi qu'en raison d'une offre excédentaire de céréales dans le pays, qui exerce une pression sur les prix de vente en Ukraine. La perte de revenus est estimée à 3,2 millions de \$.

Au total, à ce jour, la direction considère environ 19 millions de \$ de pertes en termes monétaires dues aux implications de la guerre, y compris les récoltes perdues, les machines et les infrastructures endommagées, les stocks, les intrants, etc. À ce jour, il n'y a aucune possibilité de confirmer avec précision ce montant, étant donné que des activités militaires se poursuivent à l'emplacement des actifs du Groupe, les risques pour la sécurité des personnes sont donc extrêmement élevés.

En réponse à ces défis, les processus de la Société ont été réorganisés pour s'adapter aux enjeux existants et assurer la continuité des activités du Groupe. Le Groupe a pris les mesures suivantes:

- Le personnel clé et les cadres dirigeants du Groupe continuent à travailler à distance. A ce jour, plus de 50% des collaborateurs du Groupe ont été évacués ou ont quitté leur domicile depuis le début de la guerre. Le siège social du Groupe à Kharkiv a été touché par une explosion début mars 2022. Des dégâts importants, l'absence d'électricité, des bombardements continus dans le centre-ville, où se trouve le bureau, ne permettent pas la reprise de la présence des employés sur place. La priorité absolue du Groupe est la sûreté et la sécurité de ses salariés et de leurs familles. AgroGeneration a versé par anticipation, début mars 2022, deux mois de salaire à tous les salariés du Groupe situés en



Ukraine. Par ailleurs, le Groupe contribue au soutien des forces armées et des civils ukrainiens par le financement de fondations caritatives et le soutien direct aux villages où le Groupe opère.

- La campagne de semis de printemps s'est achevée en mai 2022 ; le Groupe disposait de suffisamment de semences, d'engrais, de carburant, de pesticides et d'autres intrants nécessaires pour la campagne des semis, ainsi que des véhicules, des engins agricoles et des employés. Au total, le Groupe prévoit actuellement de récolter environ 30 000 hectares (contre 56 000 hectares en 2021) de ses réserves foncières (cultures de printemps et d'hiver) en 2022.
- Les frais commerciaux, généraux, administratifs et autres frais d'exploitation ainsi que les dépenses d'investissement ont été réduits au minimum nécessaire pour répondre aux besoins de base des activités du Groupe.
- Grâce à la solide situation de trésorerie du Groupe à la fin de 2021 (dans un contexte d'une campagne agricole 2021 réussie et à des prix de vente des cultures absolument remarquables), la direction de la Société a pu couvrir toutes les dépenses opérationnelles, y compris l'exécution de la campagne de semis de printemps 2022 dans des conditions de guerre extrêmement difficiles et avec des pertes importantes survenues au premier semestre 2022, et s'attend à pouvoir terminer 2022 sans déficit de trésorerie malgré une détérioration prévue des performances de production du Groupe en raison de la guerre. Néanmoins, pour renforcer sa position de trésorerie (et de compenser jusqu'à 6 millions de \$ de perte de revenus au premier semestre 2022 en raison de la perte de stocks et d'une baisse significative des prix de vente des cultures locales), la direction de la Société envisage d'attirer des financements externes à partir des sources disponibles : soit auprès de la banque Alfa ou d'un partenaire commercial ukrainien, comme c'était le cas ces dernières années. Le Groupe prévoit de retirer jusqu'à 4 millions de \$ au second semestre 2022.

La direction a préparé des prévisions financières mises à jour, y compris des projections de flux de trésorerie, pour les douze mois à compter de la date d'approbation de ces états financiers, en tenant compte des scénarios négatifs les plus probables et possibles concernant l'impact continu de la guerre sur la Société. Les prévisions ont été construites sur la base des hypothèses clés suivantes :

- la poursuite de la guerre et l'invasion militaire de l'Ukraine permettront d'utiliser au moins 53 % des capacités de production du Groupe ;
- la possibilité de réaliser une campagne de récolte et de semis sur une superficie d'au moins 30 000 hectares de la réserve foncière de la Société ;
- tous les actifs du Groupe détenus à la date des prévisions restent intacts ;
- les itinéraires logistiques restants (rail et route) continueront d'être disponibles ;
- les capacités de stockage tierces restantes continueront d'être utilisables ;
- le Groupe sera en mesure de se procurer des quantités suffisantes d'intrants (semences, engrais, matériels phytosanitaires, carburant et autres intrants) pour la production agricole 2023 ;
- le Groupe sera en mesure de conclure avec succès un nouveau financement avec un partenaire bancaire au troisième trimestre 2022 pour financer les opérations du Groupe.

Ces prévisions indiquent que, compte tenu des difficultés raisonnables, le Groupe dispose de ressources suffisantes pour poursuivre ses opérations dans un avenir prévisible. La direction reconnaît que le développement futur des activités militaires et leur durée représentent la seule source d'incertitude qui peut jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation et, par conséquent, le Groupe pourrait ne pas être en mesure de vendre ses actifs et de s'acquitter de ses dettes dans le cours



normal de ses activités. La recouvrabilité des actifs du Groupe, ainsi que les opérations futures du Groupe, peuvent être significativement affectées par l'environnement macroéconomique actuel et futur. L'ampleur de l'impact du développement des activités militaires sur l'activité du Groupe n'est pas connue, mais il pourrait être significatif, car la guerre se poursuit à la date de cette publication. Malgré la seule incertitude significative liée à la guerre en Ukraine, la direction continue de prendre des mesures pour minimiser son impact sur le Groupe et, par conséquent, considère qu'il est approprié d'appliquer l'hypothèse de continuité d'exploitation au moment de la préparation de ces états financiers consolidés.

## 7. Principales règles et méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées sont résumées ci-dessous.

### 7.1. Référentiel comptable et modifications apportées aux méthodes comptables

Les États financiers consolidés d'AgroGeneration sont établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par le Conseil international des normes comptables (IASB) et approuvées par l'Union européenne (UE) au 31 décembre 2021. Ils comprennent : (i) les normes IFRS, (ii) les Normes comptables internationales (IAS) et (iii) les interprétations fournies par le Comité d'interprétation des normes internationales financières (IFRIC) ou par l'ancien Comité permanent d'interprétation (SIC).

Les États financiers consolidés du Groupe comprennent les États financiers d'AgroGeneration et ceux de l'ensemble de ses filiales au 31 décembre 2021. Les États financiers des filiales sont préparés pour la même période comptable que ceux de la société-mère et reposent sur les mêmes méthodes comptables.

Les méthodes de comptabilité IFRS appliquées par AgroGeneration à la préparation des présents États financiers consolidés au 31 décembre 2021 n'ont pas varié par rapport à l'exercice 2020, à la seule exception de celles portant sur l'impact des normes ou interprétations nouvelles ou modifiées détaillées ci-dessous.

Normes et déclarations d'amendements dans l'Union européenne pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021

Normes nouvelles ou révisées

Approuvé par l'UE

- IFRS 17 - Contrats d'assurance (en vigueur pour les périodes de rapport annuel ouvertes à compter du 1er janvier 2023).

Modifications aux normes

Approuvé par l'UE

- Amendements à IFRS 3 - Référence au cadre conceptuel (appliqués pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2022).
- Amendements à IAS 16 - Immobilisations corporelles: produit avant utilisation prévue (appliqués pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2022).





- Amendements à IAS 37 - Contrats déficitaires - Coûts de l'exécution d'un contrat (appliqués pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2022).
- Amendements à IFRS 1 Première adoption des Normes internationales d'information financière - Filiale en tant que premier adoptant (appliqué pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2022).
- Amendements à IFRS 9 Instruments financiers - Commissions dans le test des «10%» pour la décomptabilisation des passifs financiers (appliqués pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2022).
- Amendement à IFRS 16 Contrats de location – traitement des incitations à la location (appliqué pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2022)
- Amendements à IAS 41 Agriculture - Imposition des évaluations à la juste valeur (appliqués pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2022).
- Amendement à IFRS 16 Contrats de location Concessions de location liées à Covid 19 (l'amendement entre en vigueur le 1er juin 2020 mais, pour s'assurer que l'allègement est disponible lorsque cela est le plus nécessaire, les locataires peuvent appliquer l'amendement immédiatement dans tout état financier - intermédiaire ou annuel.
- Amendements à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 - Réforme des taux d'intérêt de référence - Phase 2 (appliqués pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2021).
- Amendements à IFRS 4 - Extension de l'exemption temporaire d'application d'IFRS 9 (appliqués pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2023)
- Amendement à IFRS 16 - Concessions de loyers liées à Covid-19 après le 30 juin 2021 (appliqué pour les périodes de reporting annuelles ouvertes à compter du 1er avril 2021)

*Pas encore approuvé par l'UE*

- Amendements à IAS 1 – Classement des passifs en courant ou non courant (appliqués pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2023)
- Amendements à IAS 1 et IFRS Practice Statement 2 - Divulgence des méthodes comptables (appliqués pour les périodes de reporting annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2023)
- Amendements à IAS 8 - Définition des estimations comptables (appliqués pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2023)
- Amendements à IAS 12 - Impôts différés liés aux actifs et passifs résultant d'une transaction unique (appliqués pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2023)
- Amendement à IFRS 17 - Première application d'IFRS 17 et d'IFRS 9 - Informations comparatives (appliqué pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2023)

Ces normes n'ont pas eu d'effet matériel sur les états financiers du Groupe.

En 2021, le Groupe a modifié sa méthode de comptabilisation des passifs de location-financement et des droits d'utilisation d'actifs correspondants conformément à la norme IFRS 16. Cette modification prévoit d'inclure le paiement total réel du bail foncier, par opposition au paiement contractuel uniquement, à l'évaluation des droits d'utilisation d'actifs et passifs de loyers. Pour plus de détails, se référer à la note 5 des présents Etats financiers.



## 7.2. Consolidation

### (a) Filiales

Toutes les filiales sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle sont totalement consolidées. Par « contrôle », on entend la situation dans laquelle les conditions suivantes sont toutes réunies :

- L'exercice d'un pouvoir sur la filiale ;
- L'exposition, ou les droits qui y sont associés, aux retours sur investissement variables découlant des intérêts détenus dans la filiale ;
- La capacité à exercer son pouvoir pour influencer sur sa rentabilité.

Si les faits et les circonstances donnent à penser que l'une des trois composantes du contrôle répertoriées ci-dessus a changé, le Groupe procède à une nouvelle analyse pour savoir s'il contrôle toujours l'entité. La consolidation d'une filiale débute au moment où le Groupe en acquiert le contrôle et cesse lorsqu'il en perd le contrôle. Au 31 décembre 2021, le Groupe n'exerce de contrôle conjoint sur aucune des entités de son périmètre de consolidation.

L'ensemble des soldes et transactions intragroupe, de même que les produits, charges et plus-/moins-values latentes inclus dans la valeur comptable nette des actifs et résultant de transactions intragroupe, sont éliminés en totalité.

### (b) Comptabilisation des regroupements d'entreprises

Les acquisitions de filiales auprès de tiers (qui, au sens des IFRS, constituent des regroupements d'entreprises) sont constatées selon la méthode d'acquisition. À l'acquisition, l'actif, le passif et le passif éventuel d'une filiale sont évalués à leur juste valeur.

L'écart d'acquisition se définit quant à lui comme l'excédent de la somme formée de la contrepartie transférée, du montant des intérêts minoritaires dans la filiale acquise et de la juste valeur de l'éventuelle participation auparavant détenue par le Groupe dans la filiale acquise sur la valeur nette des montants de éléments identifiables de l'actif acquis, du passif et du passif éventuel à la date d'acquisition.

Dans le cas où, après réévaluation, les éléments identifiables de l'actif net attribuables au Groupe dépassent le coût de l'acquisition, la différence est constatée en gain d'acquisition dans le Compte de résultat consolidé.

## 7.3. Conversion des devises

### (a) Devise fonctionnelle et devise de présentation

Les éléments inclus dans les États financiers de chaque entité du Groupe sont présentés dans la devise utilisée dans leur environnement économique respectif (« devise fonctionnelle »).

La devise fonctionnelle de la société-mère et des filiales chypriotes est l'euro (EUR), celle des filiales ukrainiennes la hryvnia (UAH).

La devise de présentation des États financiers consolidés est l'euro (EUR).



(b) *Transactions en devises étrangères*

Les opérations en devises étrangères sont converties en devise fonctionnelle sur la base du taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les gains et pertes de change résultant de l'exécution de ces transactions et de la conversion en devise fonctionnelle au jour de clôture des actifs et passifs monétaires en devises étrangères sont enregistrés en produits et charges financiers au compte de résultat, à l'exception des écarts de change sur les comptes de trésorerie qualifiés de couverture de flux futurs et des couvertures d'investissement net en devises.

Les prêts intragroupe à long terme accordés à une société étrangère et dont aucun remboursement n'est prévu ou probable dans un avenir proche sont classés en investissement net dans la société étrangère.

Si une filiale ayant le statut de société étrangère rembourse un prêt d'investissement net sans que cela n'entraîne de variation proportionnelle du pourcentage de participation de la société-mère, l'écart de conversion cumulé n'est pas reclassé des autres éléments du résultat global au compte de résultat.

(c) *Conversion des États financiers exprimés en devise étrangère*

Les comptes de résultat et les bilans de toutes les entités du Groupe qui ont une devise fonctionnelle différente de la devise de présentation (aucune n'ayant pour devise celle d'une économie hyper-inflationniste au 31 décembre 2021) sont convertis dans la devise de présentation comme suit :

- les actifs et les passifs du bilan sont convertis au taux de change de la date de clôture ;
- les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction considérée (pour des raisons pratiques, le Groupe convertit les éléments de produits et de charges de chaque période présentée dans les états financiers en appliquant le taux de change moyen calculé au cours de la période comptable correspondante, si le résultat de la conversion ainsi réalisée se rapproche raisonnablement de celui obtenu en appliquant le taux de change en vigueur à la date de la conversion),
- les écarts de change résiduels sont comptabilisés dans une composante distincte des capitaux propres.

Le taux de change appliqué à la conversion des États financiers des filiales ukrainiennes est le suivant :

Taux de change pour 1 €	31 décembre 2021		31 décembre 2020	
	Moyen	Clôture	Moyen	Clôture
Hryvnia ukrainienne (UAH)	32,30	30,92	30,80	34,74
Dollar américain (USD)	1,18	1,13	1,14	1,23

Les taux utilisés pour la hryvnia et le dollar américain sont ceux qui sont en vigueur à la Banque nationale d'Ukraine (« BNU »).

Les écarts de change sur un élément monétaire faisant partie de l'investissement net de l'entité présentant les États financiers dans une activité à l'étranger sont comptabilisés en autres éléments du résultat global





et reclassés des capitaux propres en compte de résultat lors de la sortie partielle ou totale de l'investissement net.

L'écart d'acquisition et les ajustements de la juste valeur constatés lors de l'acquisition d'une entité étrangère sont comptabilisés en actifs et passifs de l'entité étrangère et convertis au taux de change de clôture.

#### **7.4. Immobilisations incorporelles**

Les principales immobilisations incorporelles comptabilisées sont les écarts d'acquisition et les droits au bail. Elles ont été comptabilisées dans le cadre du processus de regroupement de sociétés.

Après sa première comptabilisation, l'écart d'acquisition est constaté à sa valeur initiale déduction faite du cumul des éventuelles dépréciations.

L'unité génératrice de trésorerie (UGT) retenue pour le test de dépréciation de l'écart d'acquisition correspond au segment opérationnel Ukraine.

Si l'écart d'acquisition fait partie intégrante d'une UGT et qu'une fraction de l'activité de cette unité est cédée, l'écart d'acquisition associé à l'activité cédée est inclus dans la valeur comptable de l'activité au moment de la détermination de la plus- ou moins-value de cession de l'activité. L'écart d'acquisition cédé dans ces circonstances est évalué sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la fraction de l'UGT conservée.

#### **7.5. Immobilisations corporelles**

À compter du 1er janvier 2015, le Groupe applique un modèle de réévaluation à ses immobilisations corporelles situées en Ukraine. Dans ce modèle, les immobilisations corporelles sont constatées à leur juste valeur déduction faite du cumul des dépréciations et des amortissements.

Il sera procédé à une réévaluation avec une régularité suffisante pour s'assurer que la valeur comptable ne diffère pas substantiellement de celle qui serait déterminée en utilisant la juste valeur à la date de clôture.

Le coût d'acquisition des immobilisations corporelles inclut toutes les dépenses directement attribuables à l'acquisition des actifs immobilisés. Les coûts ultérieurement capitalisés comprennent les dépenses importantes engagées pour les améliorations et les remplacements qui allongent la durée de vie utile des actifs ou en augmentent la capacité de génération de revenus. Toutes les autres réparations et travaux de maintenance sont comptabilisés en résultat pendant l'exercice comptable sur lesquels ils sont supportés. La valeur nette des composants à durée de vie limitée qui ont été remplacés est retirée de l'immobilisation corporelle.

Les immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée de vie estimée :

- Bâtiments : 10 à 55 ans
- Machines et outillages : 5 à 30 ans
- Autres immobilisations corporelles : 3 à 30 ans.



Les installations techniques sont composées de matériel de production agricole immobile, essentiellement les séchoirs et les nettoyeurs. Les machines et les véhicules incluent d'autres équipements agricoles mobiles (tracteurs, moissonneuses-batteuses, semoirs, camions, etc.).

Leur durée d'utilité est réexaminée, et ajustée si nécessaire, à la clôture de chaque exercice. L'impact d'une variation par rapport à une estimation précédente est comptabilisé de manière prospective en changement d'estimation comptable.

La plus- ou moins-value réalisée sur la vente ou la cession d'une immobilisation corporelle correspond à la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable de l'actif et est constatée dans le compte de résultat.

Les immobilisations en cours comprennent les coûts directement liés à la construction des immobilisations corporelles, y compris la valeur constatée de manière appropriée des frais généraux variables directement attribuables à leur construction. Les immobilisations en cours ne sont pas amorties. L'amortissement des immobilisations en cours commence lorsque les actifs sont prêts à être utilisés, c'est-à-dire à partir du moment où ils se trouvent dans le lieu et l'état qui leur sont nécessaires pour pouvoir être exploités de la manière prévue par la direction.

Lors de la vente ou de la sortie d'immobilisations réévaluées, l'excédent de réévaluation subsistant dans la réserve de réévaluation est directement transféré dans le report à nouveau. Un transfert n'est effectué de la réserve de réévaluation vers le report à nouveau que lorsqu'une immobilisation est sortie du bilan.

## **7.6. Dépréciation des actifs non financiers**

Les actifs non-financiers autres que l'écart d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation chaque fois qu'un événement ou un changement de circonstances donne à penser que la valeur comptable peut ne pas être recouvrable.

Une perte de valeur est comptabilisée à raison de l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la plus élevée de la juste valeur de l'actif, diminuée des frais de vente, et de sa valeur d'utilité. Aux fins d'évaluer la perte de valeur, les actifs sont regroupés au plus bas niveau auquel il est possible d'identifier des flux futurs distincts (unité génératrice de trésorerie).

Une dépréciation est constatée immédiatement dans le Compte de résultat consolidé, sauf si l'actif considéré est comptabilisé pour son montant réévalué, auquel cas, la dépréciation est traitée comme une réévaluation négative.

## **7.7. Agriculture**

### *(a) Définitions*

Les méthodes comptables appliquées par le Groupe aux activités agricoles sont basées sur la norme IAS 41 « Agriculture ».

L'activité agricole se définit comme la transformation biologique d'actifs biologiques en produits agricoles ou en autres actifs biologiques.



Le Groupe classe les actifs biologiques en deux catégories : cultures dans les champs et bétail.

Les produits agricoles sont les produits de la récolte des actifs biologiques du Groupe et des produits tirés de l'élevage, à savoir, soit des céréales récoltées, soit du lait, de la viande ou d'autres produits d'élevage.

Le Groupe comptabilise un actif biologique ou un produit agricole lorsqu'il contrôle l'actif sous l'effet des événements passés et qu'il est probable que les avantages économiques futurs procurés par l'actif reviennent au Groupe et que la juste valeur du coût de l'actif peut être mesurée de manière fiable.

#### *(b) Actifs biologiques*

Les actifs biologiques sont évalués lors de la comptabilisation initiale et à chaque date de clôture à leur juste valeur diminuée des frais de vente, et la plus- ou moins-value en résultant portée au compte de résultat. Les frais de vente comprennent l'ensemble des coûts nécessaires pour vendre les actifs, y compris ceux qui le sont pour les mettre sur le marché.

Les actifs biologiques sont évalués à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie nets attendus de la vente des actifs évalués en appliquant un taux déterminé par le marché. L'objectif du calcul de la valeur actualisée des flux de trésorerie nets attendus est de déterminer la juste valeur d'un actif biologique. La différence entre la juste valeur diminuée des frais de vente et les coûts de production totaux est affectée aux actifs biologiques détenus en stock à chaque date de clôture et traitée en ajustement de la juste valeur.

Compte tenu de la méthode précédente, les principaux groupes d'actifs biologiques sont enregistrés comme suit :

##### *(i) Cultures dans les champs*

La juste valeur des cultures dans les champs est déterminée à partir des flux de trésorerie actualisés découlant de la vente des récoltes, et assortie d'une provision constituée au titre des coûts à engager et des risques à supporter pendant les étapes restantes du processus de transformation.

La juste valeur des Actifs biologiques de culture est déterminée, en plus d'autres estimations, d'après les conditions météorologiques, la qualité des sols, le potentiel de croissance, les rendements, les conditions de récolte et l'évolution des prix.

Au 31 décembre 2021, le Groupe avait identifié le marché principal de chaque type d'actif biologique de culture ; il en mesure la juste valeur en se fondant sur ce qui suit :

##### *pour la détermination des prix*

- Évaluation par la Direction des futurs prix à la date de la récolte, rapprochés du prix FOB ukrainien ou des prix compensés sur les marchés occidentaux, à la date de clôture du bilan. Ces prix ont été défalqués des coûts de livraison FOB et des coûts de transport.

##### *pour la détermination des rendements*

- Évaluation par la Direction des rendements futurs des récoltes à partir des données les plus pertinentes et les plus récentes tirées d'études de récolte effectuées dans les champs.



Étant donné la nature de ces paramètres entrants, la juste valeur des actifs biologiques est classée au Niveau 3 défini par la norme IFRS 13. Tout changement d'une de ces évaluations peut se traduire par la constatation de changements importants des justes valeurs dans le compte de résultat.

(ii) *Animaux d'élevage*

La juste valeur des animaux d'élevage est déterminée à partir du prix de marché des animaux d'élevage d'âge similaire, de leur race et de leur valeur génétique. Le bétail, dont le prix ou la valeur déterminés sur le marché ne sont pas connus et dont les autres estimations de la juste valeur sont clairement considérées comme n'étant pas fiables, est comptabilisé à la valeur actualisée des flux de trésorerie nets attendus de la vente d'actifs évalués en appliquant un taux avant impôt déterminé par le marché.

Les actifs biologiques sont constatés en tant qu'actifs à court terme ou actifs immobilisés en fonction de leur cycle d'exploitation par le Groupe.

(c) *Produits agricoles*

Les produits agricoles récoltés par le Groupe sont comptabilisés initialement au jour de la récolte à leur juste valeur diminuée des frais de vente au moment de la récolte. Par la suite, ils sont comptabilisés en stocks en tant que « Produits agricoles » et valorisés à la valeur la plus faible de la juste valeur à la date de la récolte et de la valeur nette réalisable. Cette valorisation à la valeur réalisable nette est comptabilisée sous la forme d'une dépréciation de stock (« Variation de la juste valeur des produits finis », cf. Note 15).

La juste valeur des produits agricoles lors de la récolte et leur valeur nette réalisable sont déterminées à partir des prix réels moins les coûts de vente à la date de la récolte et des prix contractuels des récoltes vendues à l'avance.

(d) *En-cours (stocks d'en-cours)*

Sont considérés comme des en-cours les coûts de préparation des sols qui, à la date de clôture, n'ont pas été semés (cas des semis de printemps en Ukraine : maïs, soja, tournesol, etc., valorisés au 31 décembre). Ces coûts de préparation des sols sont évalués sur la base des coûts historiques engagés par le Groupe.

## **7.8. Contrats de location, droits d'utilisation d'actifs et passifs de loyers**

Les contrats de location sont comptabilisés, évalués et présentés conformément à la norme IFRS 16. Le Groupe constate un droit d'utilisation d'actif et un passif de loyers à la date d'entrée en vigueur du contrat pour tous les contrats de location conférant le droit de contrôler l'utilisation de l'actif identifié pendant une période de temps donnée.

Le droit d'utilisation d'un actif est amorti en utilisant la méthode d'amortissement linéaire entre la date d'entrée en vigueur et la première des deux dates correspondant respectivement à la fin de la durée de vie utile du droit d'utilisation de l'actif et à l'échéance du contrat de location. En outre, le droit d'utilisation de l'actif subit périodiquement une dépréciation et est corrigé de certains retraitements du passif de loyers.

Le passif de loyers est initialement comptabilisé à la valeur actuelle des loyers qui ne sont pas payés à la date d'entrée en vigueur, actualisée au taux d'emprunt marginal du Groupe.





Les paiements de loyers inclus dans la comptabilisation du passif de loyers comprennent :

- les paiements fixes,
- les paiements de loyers variables qui dépendent d'un indice ou d'un taux, initialement constaté en utilisant l'indice ou le taux en vigueur à la date de prise d'effet ;
- les sommes qui doivent être payables au titre d'une garantie de valeur résiduelle ; et
- le prix d'exercice de l'option d'achat que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer, le paiement de loyer pendant la période de renouvellement facultative si le Groupe est raisonnablement certain d'exercer une option de prorogation, et les pénalités pour résiliation anticipée d'un contrat de location, sauf si le Groupe est raisonnablement certain de ne pas procéder à sa résiliation anticipée.

Le Groupe a choisi de ne pas constater les droits d'utilisation d'actifs et les passifs de loyers pour les contrats de location de courte durée (contrat d'une durée inférieure à 12 mois et sans option d'achat). Le Groupe comptabilise les paiements de loyers associés à ces contrats de location dans les charges en appliquant une méthode d'amortissement linéaire pendant la durée du contrat de location.

### Montants comptabilisés en bénéfice ou perte

(en milliers d'euros)	2021
Intérêts sur passifs de loyers	3 100
Paiements de loyers supplémentaires non contractuels et non inclus dans l'évaluation des passifs de loyers*	-
Produits de sous-location des droits d'utilisation d'actifs	71
Charges liées aux contrats de location de courte durée	132

\* L'estimation des passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs était basée sur les conditions contractuelles jusqu'en 2020 inclus. Or, la majorité des contrats de location de terrains ayant été conclus séparément, il existe un décalage entre les clauses contractuelles et la conjoncture actuelle du marché. Les paiements effectués au profit des propriétaires sont supérieurs à ceux stipulés dans les contrats. Cette composante supplémentaire est attribuable à la tendance croissante du marché. À compter du 1er janvier 2021, le Groupe a modifié sa méthode comptable pour estimer les passifs de loyers sur la base des conditions de paiement réelles, ce qui prouve que le paiement intégral constitue un passif irrévocable au sens de la norme IFRS 16. À ce titre, les paiements de location supplémentaires sont inclus dans l'évaluation des passifs de loyers entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 16 Contrats de location. Pour plus de détails, se référer à la note 5 des présents Etats financiers.

### Montants comptabilisés dans le tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	2021
Sortie totale de trésorerie pour les contrats de location	6 005

## 7.9. Subventions publiques

Les subventions publiques non conditionnées sont comptabilisées en résultat lorsqu'elles sont acquises.

Si une subvention publique est conditionnée, le Groupe l'enregistre en résultat lorsque les conditions relatives à son obtention sont réunies (subventions environnementales d'aide locale) et tant que l'aide reçue est constatée au passif.





## 7.10. Stocks

### (a) Matières premières et autres fournitures

Les stocks sont enregistrés à la valeur la plus faible du coût et de la valeur réalisable nette. Les coûts comprennent les matières premières et, le cas échéant, les charges directes de main-d'œuvre et les frais généraux supportés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Le coût est calculé à partir de la méthode du coût moyen pondéré. La valeur réalisable nette correspond au prix de vente estimé, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts à engager pour la mercatique, la vente et la distribution.

### (b) Produits finis (produits agricoles)

Cf. Note 7.7 (c) – Agriculture.

### (c) En-cours

Cf. Note 7.7 (d) – Agriculture.

## 7.11. Capital social

Les actions ordinaires sont classées en fonds propres. Les coûts marginaux directement imputables à l'émission de nouvelles actions ou à l'exercice de nouvelles options sont imputés directement en capitaux propres en déduction de la prime d'émission, nette de tous les effets fiscaux.

## 7.12. Impôts courants et différés

### (a) Régime fiscal général

La charge d'impôt courant est calculée sur la base des législations fiscales en vigueur totalement ou pratiquement à la date de clôture dans les pays où les sociétés du Groupe opèrent et génèrent un résultat taxable.

Le taux d'imposition applicable au 31 décembre 2021 est de 26,5 % en France, 18 % en Ukraine (voir (b) Régime fiscal des sociétés agricoles en Ukraine) et 12,5 % à Chypre.

Les mesures de la réforme fiscale appliquée en France en 2016 prévoyaient une réduction progressive du taux ordinaire d'imposition sur les sociétés de 33,33 % à 28 %. La loi de finances pour 2018 prévoit une nouvelle réduction progressive du taux de l'impôt sur les sociétés à 25 %, pleinement applicable aux exercices financiers ouverts en 2022. Le calendrier d'application de la réduction progressive est le suivant :

- Pour les exercices financiers ouverts à compter du 1er janvier 2020, le taux de l'impôt sur les sociétés de 28 % est devenu le nouveau « taux ordinaire » (pour tous les bénéficiaires) ;
- Pour les exercices financiers ouverts à compter du 1er janvier 2021, le taux ordinaire de l'impôt sur les sociétés a été réduit à 26,5 % ;
- Pour les exercices financiers ouverts à compter du 1er janvier 2022, le taux ordinaire de l'impôt sur les sociétés sera réduit à 25 %.



L'impôt différé est déterminé sur la base du taux d'imposition et de la réglementation fiscale en vigueur ou en vigueur en substance à la date de clôture et qui sont susceptibles d'être appliqués lorsque l'actif d'impôt différé sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode du report variable au titre des différences temporelles découlant de l'écart entre la valeur comptable des actifs et des passifs figurant dans les états financiers consolidés et la base fiscale correspondante dans le calcul du bénéfice imposable. Les passifs d'impôts différés sont généralement constatés pour toutes les différences temporelles imposables, et les actifs d'impôts différés comptabilisés dans la mesure où existe un bénéfice imposable sur lequel peuvent s'imputer les différences temporelles déductibles.

Toutefois, l'impôt différé n'est pas constaté si, lors de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif à la date d'une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises, cette transaction n'a pas d'implication pour le revenu comptable ou pour le revenu imposable.

L'impôt différé est comptabilisé en produit ou en charge au compte de résultat, sauf lorsqu'il se rapporte à des éléments directement crédités ou débités dans les capitaux propres, auquel cas, il est également enregistré en capitaux propres.

La valeur comptable des actifs d'impôts différés est révisée à la fin de chaque période comptable et réduite dans la mesure où il n'est plus probable que les bénéfices imposables soient suffisants pour permettre la réalisation de tout ou partie de l'actif.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsque :

- Le Groupe dispose d'un droit juridiquement exécutoire d'opérer compensation entre les montants comptabilisés pour les actifs d'impôts courants et les passifs d'impôts courants ;
- Le Groupe a l'intention soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément ;
- Les actifs d'impôts différés et les passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même administration fiscale au cours de chaque période future durant laquelle il est prévu de régler ou de récupérer des passifs et des actifs d'impôts différés d'un montant significatif.

#### *b) Régime fiscal des sociétés agricoles en Ukraine*

En Ukraine, une société est automatiquement considérée comme un producteur agricole si au moins 75 % de ses revenus de l'année fiscale précédente proviennent de la vente de produits agricoles. Dans ce cas, une entreprise agricole bénéficie de dispositions fiscales spécifiques.

Depuis le 1er janvier 2017, le régime de TVA privilégié applicable aux entreprises agricoles est abrogé. Pour en savoir plus, se reporter aux États financiers consolidés au 31 décembre 2016.

Impôt sur les sociétés : les entreprises agricoles ne sont pas soumises à l'impôt sur le revenu des sociétés mais à un impôt foncier qui est calculé sur la base d'un pourcentage de la valeur des terrains servant à la production agricole. Les coûts apparentés correspondants sont classés dans le poste « Coût des ventes ».



Parmi les 9 entités juridiques contrôlées par le Groupe en Ukraine au 31 décembre 2021, 6 sont impliquées dans la production agricole et éligibles aux dispositions fiscales spécifiques réservées en 2021 aux entreprises agricoles d'Ukraine.

### **7.13. Avantages du personnel**

#### *(a) Engagements de retraite*

Le Groupe ne gère aucun régime de retraite significatif. Les cotisations versées aux caisses de retraite locales sont traitées en avantages définis.

#### *(b) Indemnités de fin de contrat*

Les indemnités de fin de contrat sont exigibles chaque fois que le contrat de travail d'un salarié est résilié par le Groupe avant l'âge légal de départ en retraite ou qu'un salarié accepte un départ volontaire en échange de leur versement. Le Groupe comptabilise ces indemnités lorsqu'il s'est manifestement engagé, soit à résilier le contrat de travail de salariés conformément à un plan formel détaillé sans aucune possibilité de retrait, soit à accorder des indemnités de fin de contrat à titre d'incitation à un départ volontaire. Le montant des indemnités arrivant à échéance plus de douze (12) mois après la date de clôture est actualisé.

### **7.14. Provisions**

Une provision doit être constituée si le Groupe en a l'obligation (juridique ou implicite) au titre d'un événement antérieur et qu'il est à la fois probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation puisse donner lieu à une estimation fiable. Les futures pertes opérationnelles ne donnent lieu à la constitution d'aucune provision.

### **7.15. Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires représente les produits des activités ordinaires. Ces produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir pour la vente de biens ou de services dans le cadre des activités ordinaires du Groupe.

Les produits des activités ordinaires présentées pour les activités ukrainiennes du Groupe excluent la collecte de la TVA sur les ventes.

Ces mêmes produits des activités agricoles sont présentés nets des remises, rabais et ristournes, et après élimination des ventes intragroupe.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé dès lors qu'il est probable que les avantages économiques reviennent au Groupe et que son montant puisse être évalué de manière fiable.

Les critères spécifiques suivants doivent également être réunis avant toute comptabilisation du chiffre d'affaires :

- Vente de biens et de produits finis : le chiffre d'affaires est comptabilisé si les risques et les avantages significatifs inhérents à la propriété des biens à revendre et des produits finis ont été



transférés à l'acheteur, que le montant du chiffre d'affaires peut être évalué de façon fiable et que le Groupe ne continue à être impliqué ni dans la gestion telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, ni dans le contrôle effectif des biens cédés. Le transfert des risques, qui intervient au moment de la livraison ou de l'expédition, varie selon les dispositions du contrat passé avec le client.

- Fourniture de services : le chiffre d'affaires est comptabilisé dans la période comptable au cours de laquelle les services sont rendus.

Le chiffre d'affaires du Groupe provient pour l'essentiel de la vente de produits agricoles.

#### **7.16. Rémunérations en actions**

La juste valeur des services considérés comme ayant été reçus en échange des instruments de capitaux propres (bons de souscription) émis est inscrite dans les charges au compte de résultat de l'exercice et dans les autres réserves dans les capitaux propres durant la période d'acquisition des droits (entre la date d'attribution des bons de souscription et la date d'acquisition définitive des droits relatifs à ces instruments). La juste valeur des services reçus est déterminée sur la base de la juste valeur (valeur de marché) des instruments de capitaux propres attribués à leur date d'attribution.

### **8. Information sectorielle**

Au 31 décembre 2021, le Groupe avait un segment opérationnel en Ukraine, composé de 9 entités juridiques exploitant environ 56 000 hectares de terres cultivables.





## 9. Immobilisations incorporelles et droits au bail

(en milliers d'euros)	Valeur brute			Amortissements			Valeur comptable nette		
	Écart d'acquisition (1)	Autres (2)	Total	Écart d'acquisition	Autres	Total	Écart d'acquisition	Autres	Total
<b>31 décembre 2019</b>	<b>19 435</b>	<b>623</b>	<b>20 058</b>	<b>(7 738)</b>	<b>(425)</b>	<b>(8 163)</b>	<b>11 697</b>	<b>198</b>	<b>11 896</b>
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisitions	-	4	4	-	-	-	-	4	4
Amortissements	-	-	-	-	(45)	(45)	-	(45)	(45)
Écarts de conversion	(804)	(106)	(910)	-	65	65	(804)	(41)	(845)
Cessions	-	(192)	(192)	-	192	192	-	-	-
<b>31 décembre 2020</b>	<b>18 631</b>	<b>329</b>	<b>18 960</b>	<b>(7 738)</b>	<b>(213)</b>	<b>(7 951)</b>	<b>10 893</b>	<b>116</b>	<b>11 009</b>
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisitions	-	32	32	-	-	-	-	32	32
Amortissements	-	-	-	(11 208)	(40)	(11 248)	(11 208)	(40)	(11 248)
Écarts de conversion	315	44	359	-	(27)	(27)	315	17	332
Cessions	-	(1)	(1)	-	1	1	-	-	-
<b>31 décembre 2021</b>	<b>18 946</b>	<b>404</b>	<b>19 350</b>	<b>(18 946)</b>	<b>(279)</b>	<b>(19 225)</b>	<b>-</b>	<b>125</b>	<b>125</b>

### Écart d'acquisition - Test de dépréciation

Le groupe a historiquement soumis chaque année l'écart d'acquisition à un test de dépréciation. L'unité génératrice de trésorerie (UGT) retenue pour le test de dépréciation de l'écart d'acquisition correspond au segment opérationnel Ukraine (Note 8).

La *valeur recouvrable* des unités génératrices de trésorerie étaient déterminées à l'aide du calcul de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité a été déterminée par actualisation des flux de trésorerie en se fondant sur les prévisions opérationnelles.

Les hypothèses principales et la valeur recouvrable totale obtenue historiquement ont été comparés à la capitalisation boursière pour contrôler la vraisemblance du résultat.

Depuis fin 2021, les risques politiques et les risques d'escalade du conflit avec la Russie se sont intensifiés, ce qui s'est traduit par l'invasion militaire russe de l'Ukraine lancée le 24 février 2022 (se référer aux détails des Notes 3.1 et 6.2).

La situation de force majeure en Ukraine et pour AgroGeneration en particulier a compromis la viabilité de toute prévision opérationnelle à long terme pour AgroGeneration, qui a perdu sous contrainte près de la moitié de ses terres agricoles en exploitation.

En outre, la guerre en cours a considérablement affecté l'économie mondiale, se traduisant par la volatilité des prix des matières premières, la perturbation des canaux d'approvisionnement, les taux d'inflation.



Les principales hypothèses généralement retenues pour les tests de dépréciation comprennent : des projections budgétaires d'exploitation pour les cinq prochaines années avec une solide connaissance de la superficie des terres agricoles exploitées (UGT définie), des rendements, des prix des intrants et des extrants, du CMPC à long terme du Groupe. Les projections à long terme de ces paramètres au 31 décembre 2021 ne sont pas vérifiables car soumises à des incertitudes importantes résultant des conséquences négatives de la guerre. Le degré de subjectivité (sans hypothèses objectives / réalistes appliquées) limite l'efficacité des tests.

En raison de limitations dans la réalisation de prévisions et d'estimations fiables à long terme pour l'UGT - périmètre opérationnel complet - opérée au 31 décembre 2021, le Groupe n'est pas en mesure de tester les écarts d'acquisition.

Étant objectivement limité à effectuer des tests fiables et efficaces pour confirmer la valeur comptable de l'écart d'acquisition et se référant aux risques croissants en Ukraine au 31.12.2021, le Groupe comptabilise une dépréciation de l'écart d'acquisition d'un montant total de 11,2 millions d'euros.

(2) Les autres immobilisations incorporelles incluent les logiciels administratifs et les charges constatées d'avance pour droits au bail.

## 10. Droits d'utilisation d'actifs (terrains)

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
<b>31 décembre 2019 - Montant après retraitement (Note 5)</b>	<b>23 813</b>	<b>(5 943)</b>	<b>17 870</b>
Acquisitions	89	-	89
Cessions	(99)	78	(21)
Amortissements	-	(3 011)	(3 011)
Écarts de conversion	(5 933)	1 715	(4 218)
Autres variations	2 048	349	2 398
<b>31 décembre 2020 - Montant après retraitement (Note 5)</b>	<b>19 919</b>	<b>(6 812)</b>	<b>13 107</b>
Acquisitions	82	-	82
Cessions	(27)	7	(20)
Amortissements	-	(3 150)	(3 150)
Écarts de conversion	2 501	(939)	1 562
Autres variations	887	918	1 805
<b>31 décembre 2021</b>	<b>23 362</b>	<b>(9 976)</b>	<b>13 386</b>



## 11. Immobilisation corporelles

(en milliers d'euros)	Valeur brute					Amortissements				Valeur comptable nette				
	Constructions	Machines agricoles et autres	Droits d'utilisation d'actifs	En cours et préparations	Total	Constructions	Machines agricoles et autres	Droits d'utilisation d'actifs	Total	Constructions	Machines agricoles et autres	Droits d'utilisation d'actifs	En cours et préparations	Total
<b>31 décembre 2019 – montant après retraitements (Note 5)</b>	<b>9 317</b>	<b>16 226</b>	<b>4 471</b>	<b>26</b>	<b>30 040</b>	<b>(1 507)</b>	<b>(8 238)</b>	<b>(1 868)</b>	<b>(11 613)</b>	<b>7 810</b>	<b>7 988</b>	<b>2 603</b>	<b>26</b>	<b>18 426</b>
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réévaluation à la juste valeur	767	7 404	436	(7)	8 600	-	-	-	-	767	7 404	436	(7)	8 600
Impact de la réévaluation sur l'amortissement	(1 683)	(8 081)	(879)	-	(10 643)	1 683	8 081	879	10 643	-	-	-	-	-
Acquisitions	126	303	16	682	1 127	-	-	-	-	126	303	16	682	1 127
Amortissements	-	-	-	-	-	(658)	(2 895)	(592)	(4 145)	(658)	(2 895)	(592)	-	(4 145)
Écarts de conversion	(2 230)	(3 830)	(942)	(80)	(7 082)	429	2 237	421	3 087	(1 801)	(1 593)	(521)	(80)	(3 995)
Cessions	(146)	(897)	(881)	-	(1 924)	62	565	742	1 369	(84)	(332)	(139)	-	(555)
Autres mouvements	16	133	(121)	(21)	7	(9)	(20)	32	3	7	113	(89)	(21)	10
<b>31 décembre 2020 – montant après retraitements (Note 5)</b>	<b>6 167</b>	<b>11 258</b>	<b>2 100</b>	<b>600</b>	<b>20 125</b>	<b>-</b>	<b>(270)</b>	<b>(386)</b>	<b>(656)</b>	<b>6 167</b>	<b>10 988</b>	<b>1 714</b>	<b>600</b>	<b>19 469</b>
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisitions	479	1 374	1 174	69	3 096	-	-	-	-	479	1 374	1 174	69	3 096
Amortissements	-	-	-	-	-	(834)	(4 578)	(515)	(5 927)	(834)	(4 578)	(515)	-	(5 927)
Écarts de conversion	780	1 487	297	47	2 611	(37)	(232)	(46)	(315)	743	1 255	251	47	2 296
Cessions	(53)	(294)	-	(38)	(385)	6	150	-	156	(47)	(144)	-	(38)	(229)
Autres mouvements	-	1 113	(395)	(658)	60	-	(17)	570	553	-	1 096	175	(658)	613
<b>31 décembre 2021</b>	<b>7 373</b>	<b>14 938</b>	<b>3 176</b>	<b>20</b>	<b>25 507</b>	<b>(865)</b>	<b>(4 947)</b>	<b>(377)</b>	<b>(6 189)</b>	<b>6 508</b>	<b>9 991</b>	<b>2 799</b>	<b>20</b>	<b>19 318</b>

Les immobilisations corporelles comprennent des actifs détenus et loués.

(en milliers d'euros)

**31 décembre 2021**

Immobilisations corporelles détenues 16 519

Droits d'utilisation d'actifs 2 799

**Total immobilisations corporelles 19 318**

Le Groupe loue des terrains et des constructions, véhicules et machines. Les informations relatives aux contrats de location aux termes desquels le Groupe est preneur sont présentées ci-dessous.



## Droits d'utilisation d'actif

(en milliers d'euros)

	Terrains	Bâtiments	Machines agricoles	Total
<b>Solde au 31 décembre 2019 - montant après retraitement (Note 5)</b>	<b>17 870</b>	<b>661</b>	<b>1 942</b>	<b>20 473</b>
Transfert vers immobilisations corporelles détenues	-	-	(71)	(71)
Réévaluation à la juste valeur	-	-	436	436
Acquisitions	89	-	16	105
Cessions	(21)	(139)	-	(160)
Dotations aux amortissements pour l'exercice	(3 011)	(267)	(325)	(3 603)
Écarts de conversion	(4 218)	(98)	(423)	(4 739)
Autres variations	2 398	(18)	-	2 380
<b>Solde au 31 décembre 2020 - montant après retraitement (Note 5)</b>	<b>13 107</b>	<b>139</b>	<b>1 575</b>	<b>14 821</b>
Transfert vers immobilisations corporelles détenues	-	-	(366)	(366)
Acquisitions	82	-	1 174	1 256
Cessions	(20)	-	-	(20)
Dotations aux amortissements pour l'exercice	(3 150)	(184)	(331)	(3 665)
Écarts de conversion	1 562	34	217	1 813
Autres variations	1 805	541	-	2 346
<b>Solde au 31 décembre 2021</b>	<b>13 386</b>	<b>530</b>	<b>2 269</b>	<b>16 185</b>

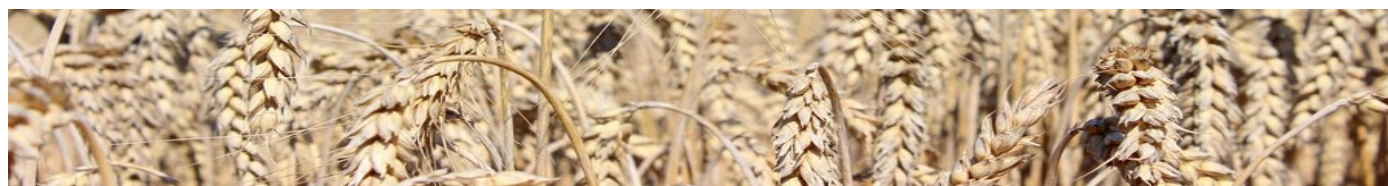
Contrats de location de bâtiments (surtout loyers de bureaux).

Contrats de location de machines et d'équipements (surtout loyers de machines agricoles).

Contrats de location de terrains (surtout loyers de terrains affectés à un usage agricole).

La valeur comptable nette des actifs corporels nantis au 31 décembre 2021 s'élève à 6 649 k€ (1 676 k€ sur les bâtiments et 4 973 k€ sur les machines agricoles et d'autres immobilisations corporelles).





## 12. Immobilisations financières

### Non courants

(en milliers d'euros)

	<u>Filiales non- consolidées (1)</u>	<u>Autres immobilisations financières (2)</u>	<u>Dépôts à terme (3)</u>	<u>Total</u>
<b>31 décembre 2019</b>	<b>66</b>	<b>22</b>	<b>303</b>	<b>391</b>
Variation de périmètre	-	(10)	-	(10)
Acquisition d'immobilisations financières	-	1	551	552
Cession d'immobilisations financières	-	(7)	(440)	(447)
Autres mouvements	(57)	(2)	-	(59)
Écarts de conversion	(9)	(4)	(72)	(85)
<b>31 décembre 2020</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>342</b>	<b>342</b>
Acquisition d'immobilisations financières	-	3 817	42	3 859
Cession d'immobilisations financières	-	(1 275)	(368)	(1 643)
Autres mouvements	-	-	-	-
Écarts de conversion	-	105	28	133
<b>31 décembre 2021</b>	<b>-</b>	<b>2 647</b>	<b>44</b>	<b>2 691</b>

(1) Les filiales non-consolidées comprenaient 8,96 % des actions d'AgroFarm, acquise en mars 2013. Il a été cédé en raison de la cession d'Agro Dom Plus en 2020.

(2) Au 31 décembre 2021, les « Autres immobilisations financiers » représentent les investissements dans des obligations d'État ukrainiennes remboursables en avril 2022.

(3) Au 31 décembre 2021, le Groupe détenait de certains dépôts à court terme.

Rapprochement des mouvements d'actifs financiers et des flux de trésorerie découlant des activités financières :

(en milliers d'euros)

	<u>Actifs financiers non courants</u>	<u>Actifs financiers courants</u>	<u>Total</u>
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>-</b>	<b>342</b>	<b>342</b>
Acquisition d'actifs financiers	-	3 859	3 859
Cession d'actifs financiers	-	(1 643)	(1 643)
Ajustements de change	-	133	133
<b>Solde au 31 décembre 2021</b>	<b>-</b>	<b>2 691</b>	<b>2 691</b>



### 13. Impôt sur les sociétés

#### 13.1. Analyse de l'impôt sur les sociétés : justificatifs fiscaux

La décomposition de l'impôt sur les sociétés est présentée ci-après :

(en milliers d'euros)	<u>31 décembre 2021</u>	<u>31 décembre 2020</u>
Impôts courants	-	85
Impôts différés	133	515
<b>Total impôt sur les sociétés des activités poursuivies - (charge) /gain</b>	<b>133</b>	<b>600</b>

L'analyse de l'impôt sur les sociétés révèle l'existence des facteurs suivants :

(en milliers d'euros)	<u>31 décembre 2021</u>	<u>31 décembre 2020</u>
Résultat comptable avant impôt	14 089	2 048
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>14 089</b>	<b>2 048</b>
Taux de l'impôt français sur les sociétés	25,00%	25,00%
<b>(Charge) / gain fiscal théorique</b>	<b>(3 522)</b>	<b>(512)</b>
<b>Impact de :</b>		
résultat des producteurs agricoles exonérés d'impôt en Ukraine (cf. Note 7.12)	4 780	1 635
actifs fiscaux différés non constatés et pertes fiscales inutilisées	(319)	(666)
différences permanentes entre bénéfice comptable et bénéfice fiscal	(4 157)	(1 930)
pertes fiscales utilisées	1 529	1 783
différence entre les taux d'impôt français et étranger	1 802	290
<b>Gain / (perte) sur taxation effective</b>	<b>113</b>	<b>600</b>
Charge d'impôt sur les sociétés déclarée dans les états financiers consolidés	113	600

\* Pour plus de détails, se reporter à la Note 7.12

### 14. Stocks

(en milliers d'euros)	<u>31 décembre 2021</u>			<u>31 décembre 2020</u> retraité (Note 5)		
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette
Matières premières et autres	1 026	(138)	888	1 607	(122)	1 485
Stock d'en-cours	6 008	-	6 008	3 500	-	3 500
Produits agricoles	19 575	-	19 575	7 359	(1)	7 358
<b>Total</b>	<b>26 609</b>	<b>(138)</b>	<b>26 471</b>	<b>12 466</b>	<b>(123)</b>	<b>12 343</b>



Les **matières premières et autres fournitures** correspondent aux intrants à utiliser dans la campagne agricole 2021-2022, y compris les achats de semis, d'engrais, de carburant, de pièces détachées et de produits d'autres fournisseurs. Les **en-cours** incluent les coûts accumulés avant les semis.

Au 31 décembre 2021, le stock de **produits agricoles**, qui représente 19 575 k€, se compose principalement de 53 710 t de céréales provenant de la récolte de 2021 (29 612 t au 31 décembre 2020) (cf. Note 15 Actifs biologiques).

L'**amortissement** représente la perte de valeur des stocks, évalués à la valeur réalisable nette à la date de clôture.

Au 31 décembre 2021, aucun produit fini n'a été nanti au titre du crédit de financement commercial ((4 328 k€ (16 800 tonnes) de produits finis étaient nantis au 31 décembre 2020).

## 15. Actifs biologiques

(en milliers d'euros)	31 décembre 2021			31 décembre 2020 retraité (Note 5)		
	Actifs biologiques au coût de production	Ajustement à la juste valeur	Juste valeur	Actifs biologiques au coût de production	Ajustement à la juste valeur	Juste valeur
<b>Non courants</b>						
Cultures dans les champs	-	-	-	-	-	-
Animaux d'élevage	-	-	-	-	-	-
<b>Total actifs biologiques non courants</b>	-	-	-	-	-	-
<b>Courants</b>						
Cultures dans les champs	5 137	7 189	12 326	3 313	5 114	8 427
Animaux d'élevage	14	-	14	16	-	16
<b>Total actifs biologiques courants</b>	<b>5 151</b>	<b>7 189</b>	<b>12 340</b>	<b>3 329</b>	<b>5 114</b>	<b>8 443</b>
<b>TOTAL ACTIFS BIOLOGIQUES</b>	<b>5 151</b>	<b>7 189</b>	<b>12 340</b>	<b>3 329</b>	<b>5 114</b>	<b>8 443</b>

Les actifs biologiques du Groupe sont des céréales et des plantes oléagineuses, qui sont déjà plantées au 31 décembre 2021 pour être récoltées au cours du second semestre 2021 en Ukraine.

Les actifs biologiques du Groupe sont mesurés à la juste valeur diminuée des coûts de vente estimés et relèvent du niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur (pour plus de détails, cf. Note 7.7). À la date de clôture du bilan, la juste valeur des **cultures sur pied** est déterminée sur la base de la surface plantée et des intrants inobservables significatifs suivants au 31 décembre 2021 :

- Prix des cultures
- Rendement des cultures (tonnes par hectare)
- Coûts de production anticipés



	<b>31 décembre 2021</b>				<b>31 décembre 2020</b>			
	Surface cultivée (en hectares)	Rendements moyens attendus (t/ha)	Prix moyen (EUR/t)	Juste valeur (en k€)	Surface cultivée (en hectares)	Rendements moyens attendus (t/ha)	Prix moyen (EUR/t)	Juste valeur (en k€)
Blé d'hiver	26 924	4,1	195	12 326	27 918	4,1	122	8 427
<b>TOTAL</b>	<b>26 924</b>			<b>12 326</b>	<b>27 918</b>			<b>8 427</b>

Si les prévisions de l'équipe de direction au 31 décembre 2021 avaient été supérieures/inférieures de 10 %, la juste valeur des actifs biologiques et la marge brute se seraient trouvées augmentées ou diminuées d'environ 1 932 k€.

Le tableau suivant représente les mouvements d'actifs biologiques pour les exercices clos le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2021:

(en milliers d'euros)	Cultures	Animaux d'élevage	TOTAL
<b>Valeur comptable au 31 décembre 2019</b>	<b>8 437</b>	<b>172</b>	<b>8 609</b>
Actifs biologiques courants	8 437	62	8 499
Actifs biologiques non courants	-	110	110
Reclassement des en-cours d'ouverture en actifs biologiques (après semis)	5 244	-	5 244
Coûts engagés sur la période	19 819	172	19 991
Variation de stocks liée à la récolte	(33 568)	(301)	(33 869)
<b>Gain / perte lié au changement de la juste valeur</b>	<b>10 351</b>	<b>-</b>	<b>10 351</b>
Écarts de conversion	(1 856)	(27)	(1 883)
<b>Valeur comptable au 31 décembre 2020</b> <i>montant après retraitement (Note 5)</i>	<b>8 427</b>	<b>16</b>	<b>8 443</b>
Actifs biologiques courants	8 427	16	8 443
Actifs biologiques non courants	-	-	-
Reclassement des en-cours d'ouverture en actifs biologiques (après semis)	3 500	-	3 500
Coûts engagés sur la période	22 708	18	22 726
Variation de stocks liée à la récolte	(43 049)	(23)	(43 072)
<b>Gain / perte lié au changement de la juste valeur</b>	<b>20 006</b>	<b>-</b>	<b>20 006</b>
Écarts de conversion	734	3	737
<b>Valeur comptable au 31 décembre 2021</b>	<b>12 326</b>	<b>14</b>	<b>12 340</b>
Actifs biologiques courants	12 326	14	12 340
Actifs biologiques non courants	-	-	-

Au 31 décembre 2021, les actifs biologiques n'ont pas été nantis (8 427 k€ (27 918 ha) ont été nantis pour la ligne de crédit court terme au 31 décembre 2020).





## 16. Clients et autres créances

(en milliers d'euros)	<u>31 décembre 2021</u>	<u>31 décembre 2020</u> retraité (Note 5)
Créances clients	346	172
Avances versées (1)	1 670	200
Autres créances	13	527
Créances sociales et fiscales (hors créances de TVA)	807	613
Créances de TVA (2)	446	165
Charges constatées d'avance	12	16
<b>Clients et autres créances</b>	<b>3 294</b>	<b>1 693</b>
	<u>31 décembre 2021</u>	<u>31 décembre 2020</u> retraité (Note 5)
<b>Devise :</b>		
Libellé en EUR	38	432
Libellé en USD	-	9
Libellé en UAH	3 256	1 252
<b>Clients et autres créances</b>	<b>3 294</b>	<b>1 693</b>

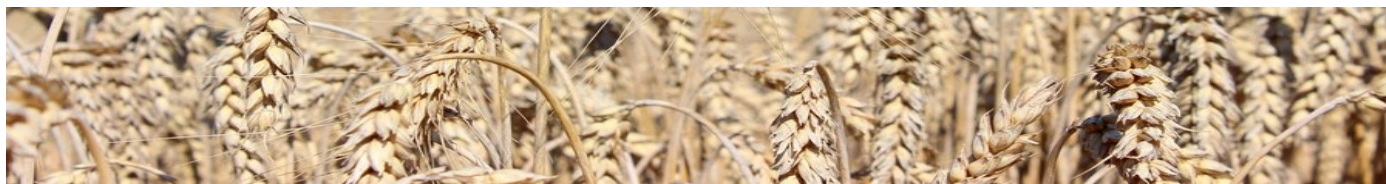
L'exposition maximale au risque représenté par les créances à la date de clôture du bilan correspond à la juste valeur de chaque classe de créances mentionnée ci-dessus. Le Groupe n'a pas de collatéral pour couverture.

(1) Les avances versées au 31 décembre 2021 correspondent à des prépaiements auprès des fournisseurs d'intrants pour la récolte de 2022.

(2) Les créances de TVA au 31 décembre 2021 se décomposent pour l'essentiel en :

412 k€ représentant la TVA déductible des entités ukrainiennes reçue lors des achats ;

33 k€ se rapportant à la TVA déductible d'AgroGeneration SA.



## 17. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en milliers d'euros)	<u>31 décembre 2021</u>	<u>31 décembre 2020</u>
Disponibilités	4 408	4 282
Valeurs mobilières de placement	-	-
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>4 408</b>	<b>4 282</b>

Le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie est libellé dans les devises ci-dessous au 31 décembre 2021 :

(en milliers d'euros)	<u>31 décembre 2021</u>	<u>31 décembre 2020</u>
	<u>Trésorerie et équivalents de trésorerie</u>	<u>Trésorerie et équivalents de trésorerie</u>
<b>Devise :</b>		
Libellé en EUR	80	45
Libellé en USD	3 187	2 903
Libellé en UAH	1 141	1 334
<b>Total</b>	<b>4 408</b>	<b>4 282</b>



## 18.-Emprunts et passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs

(en milliers d'euros)	31 décembre 2021					31 décembre 2020 retraité (Note 5)				
	Non courants	Courants			TOTAL	Non courants	Courants			TOTAL
	Emprunts	Emprunts	Intérêts	Total		Emprunts	Emprunts	Intérêts	Total	
ORNANE (1)	-	-	-	-	-	-	611	-	611	611
Contrats de location financiers (2)	984	458	-	458	1 442	481	272	-	272	753
Passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs (2)	13 770	3 098	-	3 098	16 868	13 119	2 457	2	2 459	15 578
Emprunts bancaires (3)	-	-	-	-	-	-	6 376	55	6 431	6 431
Autres dettes financières (4)	-	6 215	74	6 289	6 289	-	6 215	1 582	7 797	7 797
<b>Total emprunts</b>	<b>14 754</b>	<b>9 771</b>	<b>74</b>	<b>9 845</b>	<b>24 599</b>	<b>13 600</b>	<b>15 931</b>	<b>1 639</b>	<b>17 570</b>	<b>31 170</b>

(1) ORNANE : se reporter à la Note 2.2 des États financiers consolidés au 31 décembre 2018 pour la description et à la Note 2.1 du règlement définitif de la convention ORNANE.

(2) Les paiements de loyers courants et non courants sont comptabilisés à la valeur présente des paiements de loyers minimaux futurs.

(3) Il n'y a pas d'emprunts bancaires en cours au 31 décembre 2021 (il y avait un emprunt auprès d'Alfa-Bank Ukraine de 6,4 M€ au 31 décembre 2020).

Dans le cadre des emprunts auprès d'Alfa Bank Ukraine, le Groupe a mis en nantissement une partie de ses actifs courants et actifs immobilisés, en particulier :

- Certaines des immobilisations (bâtiments et machines agricoles ; cf. Note 11)
- Certains des actifs biologiques (cf. Note 15)
- Des participations dans des filiales en Ukraine et à Chypre
- Une partie des stocks (cf. Note 14)

Les participations dans Harmelia et BAR, DON, POD, LAN, UNA, Tornado, BUR sont nanties au profit d'Alfa Bank Ukraine en application de l'accord de prêt.

Les prêts accordés par Alfa Bank Ukraine sont soumis à des covenants, dont certains n'ont pas été observés par le Groupe.

(4) Les autres dettes financières consistent en des emprunts auprès de la partie liée Konkur (6,2 M€).



### Analyse des échéances des passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs:

(en milliers d'euros)

31 décembre 2021

#### Analyse des échéances : flux de trésorerie non actualisés contractuels

Moins d'un an	5 786
Un à cinq ans	15 299
Plus de cinq ans	9 638

<b>Total passifs de loyers non actualisés au 31 décembre 2021</b>	<b>30 723</b>
---	---------------

Les échéances des emprunts à court et à long terme sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	<u>2022</u>	<u>2023</u>	<u>2024</u>	<u>2025 et après</u>	<u>Total</u>
ORNANE	-	-	-	-	-
Contrats de location financiers	458	455	284	245	1 442
Emprunts bancaires	-	-	-	-	-
Autres dettes financières	6 289	-	-	-	6 289
<b>Total emprunts</b>	<b>6 747</b>	<b>455</b>	<b>284</b>	<b>245</b>	<b>7 731</b>

Détail des emprunts à taux variable et à taux fixe et des passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs (hors intérêts):

(en milliers d'euros)	<u>31 décembre 2021</u>		<u>31 décembre 2020</u> <i>Retraité (Note 5)</i>	
	Variable	Fixe	Variable	Fixe
ORNANE	-	-	-	611
Emprunts bancaires	-	-	-	6 376
Contrats de location financiers	1 442	-	753	-
Passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs	-	16 868	-	15 576
Autres dettes financières	-	6 215	-	6 215
<b>Total emprunts</b>	<b>1 442</b>	<b>23 083</b>	<b>753</b>	<b>28 778</b>

Les valeurs comptables des emprunts et des passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs du Groupe sont libellées dans les devises suivantes :

(en milliers d'euros)	<u>31 décembre 2021</u>	<u>31 décembre 2020</u> <i>retraité (Note 5)</i>
<b>Devise :</b>		
EUR	6 289	8 408
USD	1 442	7 184
UAH	16 868	15 578
<b>Total emprunts</b>	<b>24 599</b>	<b>31 170</b>



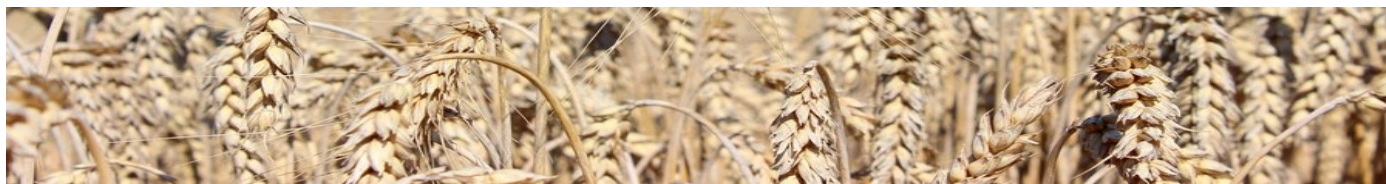


Rapprochement des mouvements d'emprunts et de passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs et des flux de trésorerie découlant des activités financières:

(en milliers d'euros)	ORNANE	Contrats de location-financement	Dettes IFRS 16	Emprunts bancaires et autres dettes financières	Total
<b>Solde au 31 décembre 2020 - Montant après retraitement (Note 5)</b>	<b>611</b>	<b>753</b>	<b>15 578</b>	<b>14 228</b>	<b>31 170</b>
Émission d'emprunts	-	1 433	-	2 172	3 605
Remboursement d'emprunts	(1 363)	(849)	-	(9 059)	(11 271)
Paiement de passifs de loyers (IFRS 16)	-	-	(6 005)	-	(6 005)
Charges d'intérêts	-	163	3 100	937	4 200
Intérêts remboursés	-	(163)	-	(2 500)	(2 663)
Ajustements de change	-	87	1 898	475	2 460
Autres opérations sans incidence sur la trésorerie	752	18	2 297	36	3 103
<b>Solde au 31 décembre 2021</b>	<b>-</b>	<b>1 442</b>	<b>16 868</b>	<b>6 289</b>	<b>24 599</b>

Les taux d'intérêt moyens du Groupe, ventilés par devise, sont les suivants :

Devise	<u>31 décembre 2021</u>	<u>31 décembre 2020</u>
EUR	12,00%	10,93%
USD	10,75%	9,40%
UAH	19,71%	19,86%



## 19. Capital social

	<u>Capital social en euros</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Prime d'émission en euros</u>
<b>31 décembre 2019</b>	<b>11 079 319</b>	<b>221 586 387</b>	<b>225 041 745</b>
Autres actions émises (remboursement intégral des ORNANE)	-	-	-
<b>31 décembre 2020</b>	<b>11 079 319</b>	<b>221 586 387</b>	<b>225 041 745</b>
Autres actions émises (remboursement intégral des ORNANE)	-	-	-
<b>31 décembre 2021</b>	<b>11 079 319</b>	<b>221 586 387</b>	<b>225 041 745</b>

Au 31 décembre 2021, le nombre d'instruments en circulation et le nombre d'actions pouvant potentiellement être émises suite à l'exercice de ces instruments sont présentés ci-dessous :

	<u>Nombre d'instruments</u>	<u>Nombre d'actions supplémentaires potentielles</u>
Konkur warrants	1 379 487	2 519 544

## 20. Provisions

<u>(en milliers d'euros)</u>	<u>Provisions pour litiges</u>	<u>Provisions pour risques et charges</u>	<u>Total</u>
<b>31 décembre 2019</b>	<b>609</b>	<b>-</b>	<b>609</b>
Dotation	-	40	<b>40</b>
Reprise (utilisée)	-	-	-
Reprise (non utilisée)	-	-	-
Écarts de conversion	-	(4)	<b>(4)</b>
<b>31 décembre 2020</b>	<b>609</b>	<b>36</b>	<b>645</b>
Dotation	-	26	<b>26</b>
Reprise (utilisée)	(609)	(36)	<b>(645)</b>
Reprise (non utilisée)	-	-	-
Écarts de conversion	-	-	-
<b>31 décembre 2021</b>	<b>-</b>	<b>26</b>	<b>26</b>

La direction suit au plus près les litiges (notamment fiscaux) et en évalue les risques. Au cours de l'année 2021, le Groupe s'est retiré des poursuites judiciaires en signant l'accord de règlement avec EHGO. L'accord de règlement a été entièrement exécuté au 31 décembre 2021 (se reporter à la Note 2.1).



## 21. Fournisseurs et autres dettes

(en milliers d'euros)	<u>31 décembre 2021</u>	<u>31 décembre 2020</u> retraité (Note 5)
Dettes fournisseurs	961	1 686
Avances reçues	705	20
Dettes fiscales et sociales	1 532	1 014
Dettes de TVA	311	585
Produits constatés d'avance	-	-
Autres créditeurs	128	417
Dettes sur l'acquisition d'immobilisations	4	-
Dettes aux conditions de cession des entreprises (1)	872	1 188
Financement reçu du partenaire commercial (2)	2 750	-
<b>Fournisseurs et autres dettes</b>	<b>7 263</b>	<b>4 910</b>

(1) Payable aux termes de l'accord de cession des entreprises chypriotes et Agro Dom Plus (se reporter à la note 2.1 des états financiers consolidés 2020)

(2) Financement reçu du partenaire commercial ukrainien au 4ème trimestre 2021 sous réserve de remboursement en numéraire ou par vente de récolte d'ici le 4ème trimestre 2022.

Les Dettes fournisseurs et autres dettes sont libellées dans les monnaies suivantes :

(en milliers d'euros)	<u>31 décembre 2021</u>	<u>31 décembre 2020</u> retraité (Note 5)
<b>Devise :</b>		
Libellé en EUR	570	1 440
Libellé en USD	-	781
Libellé en UAH	6 693	2 689
<b>Fournisseurs et autres dettes</b>	<b>7 263</b>	<b>4 910</b>



## 22. Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont classés comme suit conformément à la norme IFRS 7 :

Classification des actifs et passifs financiers par catégorie et juste valeur au 31 décembre 2021

(en milliers d'euros)		Comptabilisés au coût amorti	Comptabilisés à la juste valeur		Valeur comptable totale au 31 décembre 2021	Valorisés à prix d'acquisition	Niveau de hiérarchie des justes valeurs de l'instrument financier selon IFRS 7		
			par le compte de résultat	en capitaux propres			Niveau 1 : prix cotés sur le marché et disponibles	Niveau 2 : valorisation basée sur des données de marché observables	Niveau 3 : valorisation basée sur des données de marché inobservables
	Note								
<b>Actifs</b>									
Actifs financiers (non courants)	12								
Titres des filiales non-consolidées									
Autres actifs financiers									
Actifs financiers (courants)	12								
Dépôts à terme			44		44		44		
Autres actifs financiers			2 647		2 647		2 647		
Clients et autres créances	16	359			359	359			
Disponibilités	17		4 408		4 408		4 408		
<b>Dettes</b>									
OSRANE	18								
ORNANE	18								
Emprunts et dettes financières (courants et non courants)	18	-			-	-			
Location-financement (courants et non courants)	18	(1 442)			(1 442)	(1 442)			
Passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs	18	(16 868)			(16 868)	(16 868)			
Autres dettes financières	18	(6 289)			(6 289)	(6 289)			
Fournisseurs et autres créanciers courants	21	(4 715)			(4 715)	(4 715)			





**Classification des actifs et passifs financiers par catégorie et juste valeur au 31 décembre 2020**  
retraité (Note 5)

(en milliers d'euros)

	Note	Comptabilisés au coût amorti	Comptabilisés à la juste valeur		Valeur comptable totale au 31 décembre 2020	Valorisés à prix d'acquisition	Niveau de hiérarchie des justes valeurs de l'instrument financier selon IFRS 7		
			par le compte de résultat	en capitaux propres			Niveau 1: prix cotés sur le marché et disponibles	Niveau 2: valorisation basée sur des données de marché observables	Niveau 3: valorisation basée sur des données de marché inobservables
<b>Actifs</b>									
Actifs financiers (non courants)	12								
Titres des filiales non-consolidées				-	-	-			
Autres actifs financiers		-			-	-			
Actifs financiers (courants)	12								
Dépôts à terme			342		342		342		
Autres actifs financiers									
Clients et autres créances	16	699			699	699			
Disponibilités	17		4 282		4 282		4 282		
<b>Dettes</b>									
OSRANE	18								
ORNANE	18		(611)		(611)		(611)		
Emprunts et dettes financières (courants et non courants)	18	(6 431)			(6 431)	(6 431)			
Location-financement (courants et non courants)	18	(753)			(753)	(753)			
Passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs	18	(15 578)			(15 578)	(15 578)			
Autres dettes financières	18	(7 797)			(7 797)	(7 797)			
Fournisseurs et autres créanciers courants	21	(3 291)			(3 291)	(3 291)			



### 23. Produits provenant des activités d'exploitation ordinaires

(en milliers d'euros)	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Produits agricoles (1)	43 446	38 490
Services et autres (2)	450	656
<b>Total chiffre d'affaires des activités poursuivies</b>	<b>43 896</b>	<b>39 146</b>

(1) Au cours de l'exercice 2021, AgroGeneration a vendu 135 013 tonnes de céréales et de plantes oléagineuses.

(2) Les services consistent principalement en des activités de séchage, d'entreposage et de chargement de céréales pour des tiers.

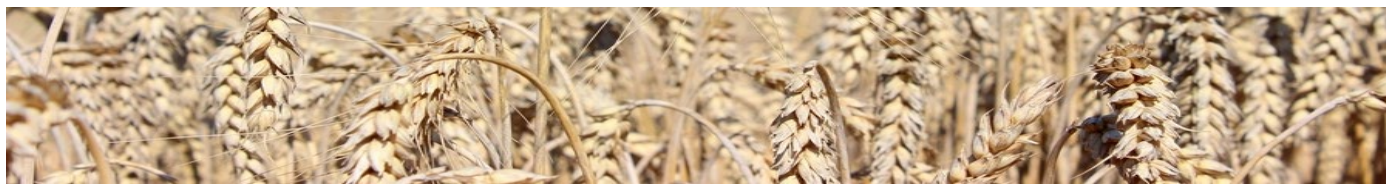
Décomposition du chiffre d'affaires par région géographique :

(en milliers d'euros)	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Ukraine	43 896	37 517
France	-	1 629
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>43 896</b>	<b>39 146</b>

Décomposition du chiffre d'affaires par récolte :

(en milliers d'euros)	<u>2021</u>	<u>2020</u>
<b>CA récoltes</b>	<b>43 439</b>	<b>38 319</b>
Récolte 2019		9 195
Récolte 2020	13 863	29 124
Récolte 2021	29 576	
<b>Animaux d'élevage</b>	<b>7</b>	<b>171</b>
<b>Services et autres</b>	<b>450</b>	<b>656</b>
<b>Total CA</b>	<b>43 896</b>	<b>39 146</b>

Parmi ses clients, le Groupe en compte deux principaux auxquels il a vendu pour 25,0 M€ de marchandises en 2021 (en 2020, deux grands clients totalisant un CA de 15,8 M€) représentant 57 % (2020 : 40 %) du chiffre d'affaires total. Chacun des autres clients représente moins de 10 % du chiffre d'affaires.



## 24. Coûts fonctionnels / coûts par nature

(en milliers d'euros)	<u>2021</u>	<u>2020</u> (montant après retraitement) (Note 5)
Coût des ventes	(31 541)	(32 722)
Frais généraux & administratifs	(4 518)	(4 876)
<b>Charges par fonction</b>	<b>(36 059)</b>	<b>(37 598)</b>
Achats matières premières, services et locations	(13 022)	(18 245)
Charges de personnel	(5 239)	(6 597)
Amortissements	(7 123)	(6 314)
Juste valeur et ajustement des dépréciations (pour marchandises vendues)	(10 526)	(6 402)
Autres charges	(149)	(40)
<b>Charges par nature</b>	<b>(36 059)</b>	<b>(37 598)</b>

En moyenne, au cours de l'exercice 2021 le Groupe comptait 714 salariés.

## 25. Autres produits et charges

(en milliers d'euros)	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Produits de cession des immobilisations	83	332
Autres produits	277	200
<b>Autres produits d'exploitation</b>	<b>360</b>	<b>532</b>
Dépréciation de l'écart d'acquisition	(11 208)	-
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	(192)	(469)
Dépréciation de la réévaluation des immobilisations	-	(290)
Autres charges	(60)	(143)
<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>(11 460)</b>	<b>(902)</b>
<b>Autres produits et charges opérationnels</b>	<b>(11 100)</b>	<b>(370)</b>



## 26. Résultat financier net

(en milliers d'euros)

		<u>2021</u>	<u>2020</u> retraité (Note 5)
Coût d'emprunt	(1)	(1 154)	(2 320)
Gains et pertes de change		2 342	(3 542)
<i>Différences de change réalisées</i>	(2)	982	(2 422)
<i>Différences de change latentes</i>	(3)	1 360	(1 120)
Autres		(3 842)	(3 934)
<b>Résultat financier net</b>		<b>(2 654)</b>	<b>(9 796)</b>

### Charges d'intérêts

Le coût d'emprunt est principalement composé de 0,2 Me d'intérêts sur prêts bancaires et de 0,7 Me d'intérêts se rapportant à la partie liée Konkur.

### Gains et pertes de change

Les actifs et passifs monétaires du Groupe libellés en devises étrangères au 31 décembre 2021 sont constitués d'emprunts et d'autres dettes libellés en dollars américains et en euros. Les autres actifs et passifs monétaires ne sont pas significatifs.

En raison de l'impact de la situation politique actuelle sur la volatilité de la hryvnia ukrainienne (cf. Note 3.3), le taux de change hryvnia ukrainienne/USD a fluctué pendant l'année, passant de 28,27 UAH/USD au 31 décembre 2020 à 27,28 UAH/USD au 31 décembre 2021.

(2) Gains et pertes de change réalisés (montant net : gain de 982 k€) enregistrés par le Groupe au cours de l'exercice 2021 sous l'effet de la variation du taux de change entre la date à laquelle le passif / l'actif a été constaté et celle à laquelle le passif a été réglé ou l'actif réalisé. Sur ce chiffre, 293 k€ de gain de change réalisé net découlent du remboursement de prêts bancaires, et 689 k€ du remboursement de prêts ICO et d'opérations de vente et d'achat.

(3) Gains et pertes de change latents enregistrés par le Groupe en 2021 en raison de la conversion de l'ensemble des postes monétaires des entités ukrainiennes et des sociétés de portefeuille (pour l'essentiel des prêts bancaires et des prêts intragroupe) de la monnaie fonctionnelle (en général l'USD) en monnaie fonctionnelle (UAH et EUR, respectivement). Le gain de change latent se décomposait comme suit :

- 85 k€ de gain de change latente liée aux prêts bancaires et aux autres dettes ;
- 1 275 k€ de gain de change latente liée aux prêts intragroupe, charges d'intérêts sur prêts et autres dettes ICO entre entités ukrainiennes, chypriotes et françaises ;

Les autres produits/charges financiers constatés en 2021 comprennent 3 100 k€ de charges d'intérêts liées à la mise en œuvre de la norme IFRS 16 (3 233 k€ en 2020).





## 27. Résultat par action

Le bénéfice d'exploitation par action de base est calculé en divisant :

- Le bénéfice d'exploitation net, part du groupe,
- Par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice financier.

Le bénéfice d'exploitation dilué par action est calculé en divisant :

- Le résultat net part du groupe, en tenant compte des instruments dilutifs,
- Par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, majoré du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui auraient été émises suite à la conversion de tous les instruments potentiellement dilutifs en actions ordinaires.

(en milliers d'euros)	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Bénéfice/ (perte) imputable aux actionnaires du Groupe - activités poursuivies	14 202	2 648
Bénéfice/ (perte) imputable aux actionnaires du Groupe - activités cédées	-	-
<b>Résultat net consolidé - part du groupe</b>	<b>14 202</b>	<b>2 648</b>
Effet lié à la dilution	-	-
<b>Résultat net consolidé après effet de la dilution</b>	<b>14 202</b>	<b>2 648</b>
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	225 593 381	227 233 309
Effet dilutif potentiel	-	-
<b>Nombre moyen d'actions après dilution</b>	<b>225 593 381</b>	<b>227 233 309</b>
<b>Résultat net - part du groupe par actions (euros)</b>	<b>0,06</b>	<b>0,01</b>
<b>Résultat net - part du groupe - dilué par actions (euros)</b>	<b>0,06</b>	<b>0,01</b>
<b>Résultat net - part du groupe par actions (euros)</b>	<b>0,06</b>	<b>0,01</b>
<b>Résultat net - part du groupe - dilué par actions (euros)</b>	<b>0,06</b>	<b>0,01</b>

Au cours de l'exercice financier 2021, les actions ordinaires issues de la conversion potentielle des stock-options, des bons de souscription d'actions ou des BSPCE ne sont pas incluses dans le calcul dans la mesure où elles sont anti-dilutives.



## 28. Rémunération par actions

### 28.1. Attribution de BSPCE

Un plan de BSPCE (Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise) a été mis en place en décembre 2007 en faveur des employés de l'ancien Groupe AgroGeneration. Il prévoit une période d'acquisition des droits de trois ans. L'exercice d'un BSPCE donne droit à 20 actions de la société d'une valeur nominale de 0,05 €. Le prix d'exercice de chaque BSPCE est de 2,50 €. Les conditions d'exercice du plan ont été modifiées en janvier 2010 en fonction du statut des bénéficiaires (salariés et anciens salariés) :

- les bénéficiaires, justifiant de la qualité de salarié ou de mandataire social au 26 janvier 2010, peuvent exercer la moitié des BSPCE éventuellement exerçables au 1er juillet 2010, pendant douze ans à compter de la date de leur émission, sous réserve de justifier de la qualité de salarié ou de mandataire social sans interruption jusqu'au 1er juillet 2010, et l'autre moitié le 1er juillet 2011 s'ils peuvent justifier de la qualité de salarié ou de mandataire social sans interruption jusqu'à cette date. Au 31 décembre 2019, 500 BSPCE de cette catégorie de bénéficiaires ont expiré.
- Les anciens salariés au 26 janvier 2010 peuvent exercer leurs BSPCE à compter du 1er janvier 2011, pendant douze ans à compter de la date de leur émission, sous réserve de l'obtention d'un taux de rendement interne net minimum par GreenAlliance sur son investissement au sein de la Société. Au 31 décembre 2019, 5327 BSPCE de cette catégorie ont expiré.

#### (b) Synthèse du plan de souscription de BSPCE

	2021	2020
Nombre de bons de souscription d'actions pouvant être émis au début de la période	-	-
Nombre de bons de souscription d'actions émis pendant la période	-	-
Nombre de bons de souscription d'actions convertis pendant la période	-	-
Nombre de bons de souscription d'actions ayant expiré pendant la période	-	-
<b>Nombre de BSPCE pouvant être émis à la fin de la période</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

#### (c) Modèle de valorisation

Ces BSPCE ont été valorisés à leur émission en recourant à la méthode de Monte-Carlo. Les principales hypothèses retenues ont été les suivantes :

- taux sans risque : 3.79%
- taux de rotation : 0.00%
- volatilité : 50.00%



## **28.2. Attribution de stock-options**

### **(a) Plan de souscription de 533 000 options (26 janvier 2009)**

En date du 26 janvier 2009, suite à la délégation conférée par l'Assemblée générale extraordinaire du 26 juin 2008, et après accord du Conseil de surveillance du 30 janvier 2009, le Directoire de l'ex-Groupe AgroGeneration a distribué 533 000 stock-options. Chaque stock-option donne droit à une action au prix d'exercice de 2,02 €. Ces stock-options sont validées par tiers sur trois ans et exerçables au bout de la quatrième année (soit le 26 janvier 2013) par bloc de 25 % minimum jusqu'en 2019.

Ce plan a été remplacé, à l'exception de 50 000 stock-options, par le plan du 26 janvier 2010.

Au 31 décembre 2019, 50 000 stock-options émises dans ce plan ont expiré.

### **(b) Plan de souscription de 483 000 options (26 janvier 2010)**

En date du 26 janvier 2010, suite à la délégation conférée par l'Assemblée générale extraordinaire du 7 décembre 2009, et après accord du Conseil de surveillance du 14 janvier 2010, le Directoire de l'ex-Groupe AgroGeneration a émis 483 000 stock-options donnant droit chacune à une action au prix d'exercice de 1,79 €. Le bénéficiaire doit justifier de sa qualité de salarié ou de mandataire du Groupe au 1er janvier 2013 et, s'il vient à cesser ses fonctions au sein de la société avant cette date, sauf dérogation accordée par le Directoire, il perdra :

- 1/6 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er juillet 2012 et avant le 1er janvier 2013,
- 2/6 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er janvier 2012 et avant le 1er juillet 2012,
- 3/6 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er juillet 2011 et avant le 1er janvier 2012,
- 4/6 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er janvier 2011 et avant le 1er juillet 2011,
- 5/6 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er juillet 2010 et avant le 1er janvier 2011,
- la totalité de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er janvier 2010 et avant le 1er juillet 2010.

Les options sont exerçables pendant dix ans avec une période de latence de quatre ans à compter de la date d'attribution (26 janvier 2014).

Au 31 décembre 2020, 405 333 options émises dans le cadre de ce plan sont arrivées à expiration.

### **(c) Plan de souscription de 400 000 options (24 février 2010)**

En date du 24 février 2010, suite à la délégation conférée par l'Assemblée générale extraordinaire du 7 décembre 2009, et après accord du Conseil de surveillance du 23 février 2010, le Directoire de l'ex-Groupe AgroGeneration a décidé d'émettre 400 000 stock-options dont les modalités d'exercice sont identiques au Plan de souscription de 483 000 options du 26 janvier 2010 (prix d'exercice de 1,79 €, condition de présence, période d'exercice de dix ans incluant une période de latence de quatre ans).

Au 31 décembre 2020, 400 000 options émises dans le cadre de ce plan sont arrivées à expiration..

### **(d) Plan de souscription de 850 000 options (9 décembre 2011)**

En date du 9 décembre 2011, suite à la délégation conférée par l'Assemblée générale extraordinaire du 7 juin 2011, et après accord du Conseil de surveillance du 12 juillet 2011, le Directoire de l'ex-Groupe



AgroGeneration a décidé d'émettre 850 000 stock-options donnant droit chacune à une action et dont les modalités d'exercice sont les suivantes :

- Prix d'exercice de 1,95 €,
- Conditions de présence :  
Si le bénéficiaire compte plus de trois ans d'ancienneté au 9 décembre 2011, il doit justifier de sa qualité de salarié ou de mandataire du Groupe au 1er juillet 2014 et, s'il vient à cesser ses fonctions au sein de la société avant cette date, sauf dérogation accordée par le Directoire, il perdra :

- 1/6 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er janvier 2014 et avant le 1er juillet 2014,
- 2/6 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er juillet 2013 et avant le 1er janvier 2014,
- 3/6 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er janvier 2013 et avant le 1er juillet 2013,
- 4/6 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er juillet 2012 et avant le 1er janvier 2013,
- 5/6 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er janvier 2012 et avant le 1er juillet 2012,
- la totalité de ses options en cas de cessation de ses fonctions avant le 1er janvier 2012.

Si le bénéficiaire compte plus de trois ans d'ancienneté au 9 décembre 2011, il doit justifier de sa qualité de salarié ou de mandataire du Groupe au 1er juillet 2015 et, s'il vient à cesser ses fonctions au sein de la société avant cette date, sauf dérogation accordée par le Directoire, il perdra :

- 1/8 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er janvier 2015 et avant le 1er juillet 2015,
- 2/8 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er juillet 2014 et avant le 1er janvier 2015,
- 3/8 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er janvier 2014 et avant le 1er juillet 2014,
- 4/8 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er juillet 2013 et avant le 1er janvier 2014,
- 5/8 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er janvier 2013 et avant le 1er juillet 2013,
- 6/8 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er juillet 2012 et avant le 1er janvier 2013,
- 7/8 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er janvier 2012 et avant le 1er juillet 2012,
- la totalité de ses options en cas de cessation de ses fonctions avant le 1er janvier 2012.

Enfin, si le bénéficiaire compte moins d'un an d'ancienneté au 9 décembre 2011, il doit justifier de sa qualité de salarié ou de mandataire du Groupe au 1er juillet 2015 et, s'il vient à cesser ses fonctions au sein de la société avant cette date, sauf dérogation accordée par le Directoire, il perdra :

- la moitié de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er juillet 2013 et avant le 1er juillet 2015,
- la totalité de ses options en cas de cessation de ses fonctions avant le 1er juillet 2013.
- La période d'exercice de dix ans comprend une période de latence de quatre ans.

Au 31 décembre 2021, 462 500 options émises dans le cadre de ce plan sont arrivées à expiration.

#### (e) Synthèse du plan de souscription de stock-options

	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Nombre de stock-options au début de la période	462 500	1 267 833
Nombre de stock-options ayant expiré pendant la période	(462 500)	(805 333)
<b>Nombre de stock-options à la fin de la période</b>	<b>-</b>	<b>462 500</b>





## (f) Modèle de valorisation

Les principales hypothèses de calcul retenues lors de l'émission de chaque plan de stock-options sont les suivantes :

Plans	Risk-free rate	Turnover	Volatility	Valuation model
2009 and 2010	2.80%	0%	50%	Binomiale
December 9, 2011	2.85%	7.50%	31%	Black & Scholes

La volatilité attendue pour les plans 2009 et 2010 a été déterminée à partir de la volatilité historique d'un groupe de sociétés comparables pour une période comparable à celle de la période d'acquisition des droits. La volatilité attendue pour le plan 2011 a été estimée sur la base de la volatilité historique de la société AgroGeneration.

### 28.3. Bons de souscription d'ORNANE (BSA)

#### a) BSA

Les BSA qui ont été attachés à chaque ORNANE et émis à l'exercice des bons d'émission présentent les caractéristiques suivantes :

- Chaque BSA confère à son détenteur le droit, pendant la période d'exercice, de souscrire à une nouvelle action AgroGeneration
- Le prix d'exercice du BSA sera égal à 130 % du cours moyen quotidien pondéré par les volumes le plus faible de l'action AgroGeneration au cours des 10 jours de cotation précédant immédiatement la date de l'émission de la tranche ;
- Ils peuvent être exercés pendant une période de 3 ans à compter de leur émission ;
- Le montant nominal global des BSA est plafonné à 50 % du montant nominal de la tranche d'ORNANE correspondante pour les trois premières tranches, et à 25 % de la valeur nominale des ORNANE pour toutes les tranches ultérieure.

		Premières tranches			Tranche supplémentaire	Total
		T1	T2	T3	TA1	
Nombre de BSA	#	1 063 829	1 063 829	1 162 790	833 333	4 123 781
Juste valeur des BSA à la date d'émission	€'000	82	71	68	46	267
Date d'échéance		03/07/2021	31/07/2021	28/08/2021	30/10/2021	
Prix d'exercice	€	0,47	0,47	0,43	0,30	
Volatilité	%	40,3%	39,4%	37,0%	38,1%	

Les BSA d'ORNANE ont été évalués au moyen du modèle de valorisation Black & Scholes en prenant les hypothèses suivantes :

- Rendement des dividendes = 0 %,
- Taux sans risque = 0 %
- Volatilité : déterminée à partir de la volatilité historique d'AgroGeneration au cours de la période de 3 ans.



Selon les normes IFRS 9 et IAS 32, le BSA satisfait la définition des dérivés autonomes sur actions propres réglés par livraison d'un certain nombre d'actions contre numéraire sur la base d'un prix d'exercice. À l'émission, la juste valeur des BSA est constatée dans les autres éléments du résultat global (OCI) et dans le compte de résultat de la période correspondante. Les BSA constituant des instruments de capitaux propres, ils ne sont pas réévalués à la clôture des périodes ultérieures.

4 123 781 BSA ont expiré en 2021.

**(b) Synthèse du plan de souscription de BSA**

	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Nombre de stock-options au début de la période	4 123 781	4 123 781
Nombre de stock-options ayant expiré pendant la période	(4 123 781)	-
<b>Nombre de stock-options à la fin de la période</b>	<b>-</b>	<b>4 123 781</b>

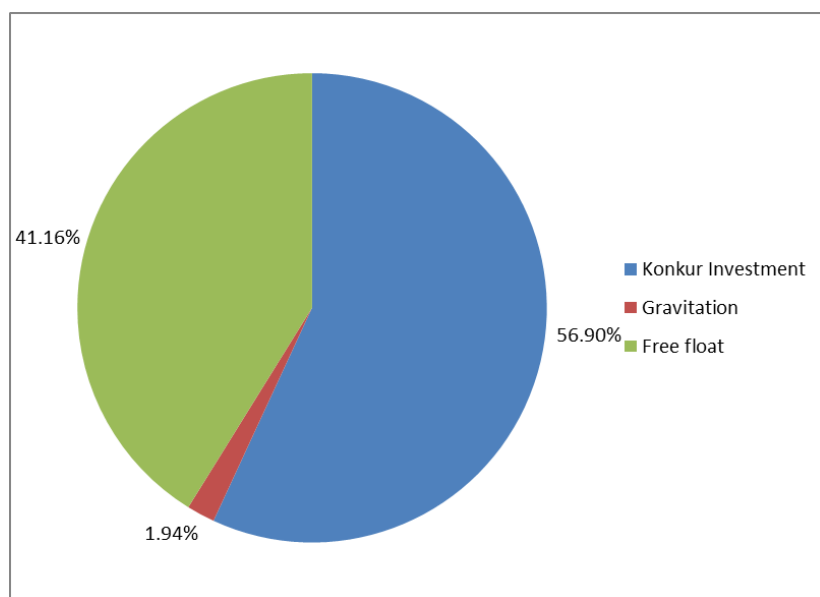


## 29. Parties liées

### 29.1. Actionnariat et gouvernance

#### (a) Actionnariat

As 31 décembre 2021, l'actionnariat se répartit comme suit :



**Konkur** : société holding d'investissement contrôlée par le fonds SigmaBleyzer, société tête de Groupe.

**Gravitation** : société holding contrôlée par Charles Beigbeder.

Ni la société-mère ultime ni les sociétés-mères immédiates ne produisent d'états financiers consolidés à la disposition du public.

#### (b) Gouvernance

Le 11 octobre 2013, la société a modifié sa gouvernance, passant d'un Directoire et d'un Conseil de surveillance à un Conseil d'administration. Le Conseil d'administration était composé de onze membres à cette date. La société a aussi créé un Comité d'audit et un Comité de rémunération, qui se réunissent régulièrement et comprennent certains membres du Conseil d'administration, comme indiqué ci-dessous.

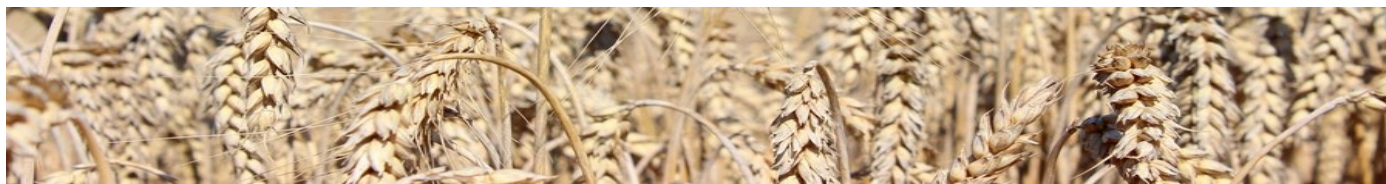
Suite à la restructuration de la dette, et compte tenu de la nouvelle structure d'actionnariat après l'émission des OSRANE, le Groupe a changé sa gouvernance en avril 2015 : 4 des 5 administrateurs représentant les actionnaires historiques ont quitté le Conseil. En juillet 2019, Pierre Danon, Vice-président, a quitté le Groupe. Au 31 décembre 2021, le Conseil d'administration se compose de 7 membres et est présidé par Michael Bleyzer.

#### Conseil d'administration

- Président : Michael Bleyzer

#### Autres membres :

- Lev Bleyzer (SigmaBleyzer) \* / \*\*
- Valeriy Ivanovich Dema (SigmaBleyzer)
- Neal Warren Sigda (SigmaBleyzer) \* / \*\*
- John Shmorhun \*\*\*



- Guillaume James (Gravitation)\*
- Xavier Regnaut

\* membre du Comité de rémunération

\*\* membre du Comité d'audit

\*\*\* en mars 2020, John Shmorhun a démissionné de son poste de DG d'AgroGeneration

## Rémunération des membres du Conseil d'administration

Les jetons de présence des membres du Conseil d'administration sont suspendus depuis le second semestre 2020 jusqu'à l'atteinte des critères de performance. Aucun jeton de présence n'a été alloué aux membres du Conseil d'administration au titre de l'année 2021. La rémunération de DG d'AgroGeneration, est mentionnée à la Note 29.2 *Transactions avec des parties liées*. John Shmorhun a exercé les fonctions de DG d'AgroGeneration jusqu'au 30 mars 2020. Sergiy Bulavin a été nommé DG d'AgroGeneration avec effet au 31 mars 2020.

### 29.2. Transactions avec des parties liées

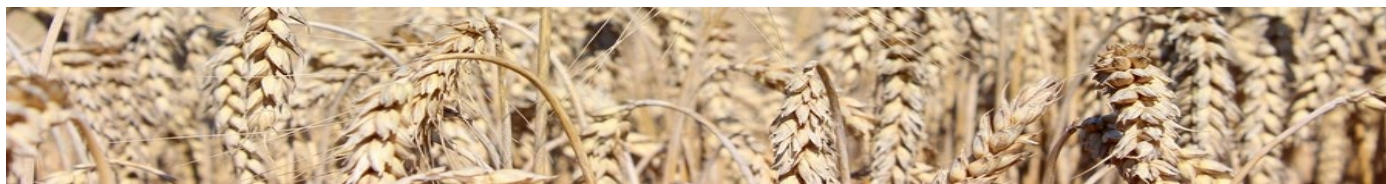
Les opérations importantes entreprises au cours de la période et les soldes restants au 30 juin 2019 avec des parties ayant une influence importante sur le Groupe sont les suivants :

K€	31 décembre 2021		2021		31 décembre 2020		2020	
	ACTIF	PASSIF	PRODUITS	CHARGES	ACTIF	PASSIF	PRODUITS	CHARGES
<b>Groupe SigmaBleyzer : diverses entités sous contrôle commun</b>								
Frais de gestion	-	-	-	-	-	(59)	-	-
Services stratégiques	-	-	-	-	-	-	-	(1)
Prêts	-	(6 215)	-	-	-	(6 215)	-	-
Location de locaux*	-	(540)	-	(36)	-	(171)	-	(68)
Intérêts sur emprunts	-	(74)	-	(746)	-	(1 582)	-	(745)
Autres	-	-	-	-	-	-	1	-
<b>Membres de direction</b>								
John Shmorhun **	-	-	-	-	-	-	-	(226)
Sergiy Bulavin **	-	-	-	(70)	-	-	-	(57)
<b>TOTAL</b>	-	<b>(6 829)</b>	-	<b>(852)</b>	-	<b>(8 027)</b>	<b>1</b>	<b>(1 097)</b>

\* Les informations sur la location de locaux (à la fois passifs et charges) sont présentées après application de la norme IFRS 16.

\*\* Se référer à la note 29.1 concernant les changements dans la direction.

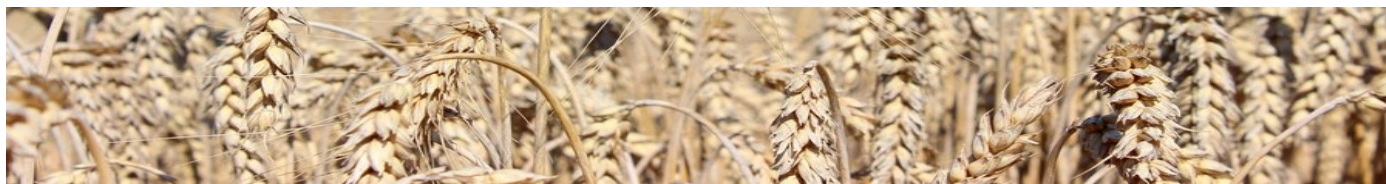




### 30. Honoraires des commissaires aux comptes

(en milliers d'euros)

	<u>31 décembre 2021</u>	<u>31 décembre 2020</u>
Certification		
Réseau BDO	94	86
Fidag	42	41
<b>Total honoraires</b>	<b>136</b>	<b>127</b>



### 31. Liste des sociétés consolidées

Toutes les sociétés sont totalement consolidées.

#	Nom	Nom pour consolidation	Siège social	Activité	31 décembre 2021	31 décembre 2020
					% d'intérêt	% d'intérêt
1	AgroGeneration	AgroGeneration	Paris (France)	Siège social	Entité consolidante	Entité consolidante
2	Marrimore Holdings Ltd	Marrimore	Nicosie (Chypre)	Société holding	100%	100%
3	Harmelia Investments Limited	Harmelia	Nicosie (Chypre)	Société holding	100%	100%
4	AgroGeneration Ukraine LLC	AGG UA	Kiev (Ukraine)	Entreprise de services	100%	100%
5	APK Donets LLC	DON	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100%	100%
6	Burluškoje PC	BUR	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100%	100%
7	AF Barvenkovskaya LLC	BAR	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100%	100%
8	AF Podoljevskaja LLC	POD	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100%	100%
9	AF Ukraina Nova LLC	UNA	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100%	100%
10	Lan LLC	LAN	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100%	100%
11	Register LLC	Registre	Kharkiv (Ukraine)	Entreprise de services	100%	100%
12	Agroholding Tornado PC	Tornado	Kharkiv (Ukraine)	Entreprise de services	100%	100%